



## Conseil de sécurité

Soixante-cinquième année

**6299<sup>e</sup>** séance

Vendredi 16 avril 2010, à 15 heures  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Takasu .....	(Japon)
<i>Membres :</i>	Autriche .....	M. Lutterotti
	Bosnie-Herzégovine .....	M. Vukašinić
	Brésil .....	M. Nina
	Chine .....	M. Long Zhou
	États-Unis d'Amérique .....	M. Donegan
	Fédération de Russie .....	M. Safronkov
	France .....	M <sup>me</sup> Dumont
	Gabon .....	M. Onanga Ndiaye
	Liban .....	M. Assaf
	Mexique .....	M. Morales Barba
	Nigéria .....	M. Adamu
	Ouganda .....	M. Mugerwa
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	M. Harvey
	Turquie .....	M. Gümrukçü

### Ordre du jour

#### Consolidation de la paix après les conflits

Lettre datée du 1<sup>er</sup> avril 2010, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2010/167)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



*La séance est reprise à 15 h 5.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Arménie, du Bangladesh et du Népal des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, les représentants des pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Costa Rica.

**M. Hernández-Milian** (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Le Costa Rica a l'honneur de prendre la parole aujourd'hui en sa qualité de Président du Réseau Sécurité humaine, au nom des membres du Réseau suivant que sont l'Autriche, le Canada, le Chili, le Costa Rica, la Grèce, l'Irlande, la Jordanie, le Mali, la Norvège, la Slovaquie, la Suisse et la Thaïlande, et au nom de l'Afrique du Sud qui a un statut d'observateur.

Nous tenons à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que votre délégation, d'avoir organisé ce débat opportun à l'occasion du cinquième anniversaire de la mise en place de l'architecture de consolidation de la paix des Nations Unies, qui nous rappelle qu'il importe de mettre au point une approche globale et intégrée de l'ensemble du concept de consolidation de la paix afin de le rendre plus clair et plus cohérent. Nous saluons la présence parmi nous aujourd'hui de plusieurs ministres et nous remercions le Secrétaire général, le Président de la Commission de consolidation de la paix et la Directrice générale à la Banque mondiale de leurs déclarations.

Le Réseau Sécurité humaine tient à saisir cette occasion pour réfléchir sur les résultats obtenus, les obstacles rencontrés et les priorités fixées dans le cadre de nos efforts de consolidation de la paix du point de vue de la sécurité humaine.

Nous avons pu constater ces dernières années que les décisions prises au sein du système des Nations Unies ont pris davantage en compte la notion de consolidation de la paix. L'ONU a reconnu que pour éviter que les conflits ne reprennent, il faut aller au-delà d'une simple mise en œuvre d'un accord de paix et que l'adoption d'une stratégie de consolidation de la paix dès le départ est indispensable pour promouvoir le développement et créer des conditions propices à une paix durable. L'expression institutionnelle de cette conviction a été la création de la Commission de consolidation de la paix en 2005.

Rendre plus efficaces nos efforts collectifs de consolidation de la paix demeure l'un des défis les plus importants à relever pour tenir les promesses que nous avons faites en 2005. Le rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2009/304) contribue utilement à notre débat sur cette question.

Nous devons continuer d'encourager une approche de maintien de la paix et de consolidation de la paix qui soit synchronisée et intégrée. La consolidation de la paix ne devrait plus être regardée comme l'ultime étape ou une stratégie de sortie pour les opérations de maintien de la paix. Au contraire, la consolidation de la paix compte aujourd'hui parmi les missions dont doivent s'acquitter certaines opérations de maintien de la paix. Le Réseau Sécurité humaine demande que les activités de maintien de la paix soient incluses dans toutes les opérations, dès les premières étapes, à savoir celles de la conception et de la planification stratégique des missions. Il faut également que s'établisse une communication régulière et une coordination permanente entre le Département des opérations de maintien de la paix, les organes composant l'architecture de la consolidation de la paix et les organisations nationales concernées.

Comme l'indique le rapport Brahimi,

« Lorsqu'une opération de paix complexe est entreprise, il appartient aux membres des forces de maintien de la paix de garantir un environnement local sûr aux fins de la consolidation de la paix, tout comme il appartient au personnel chargé de consolider la paix d'appuyer les changements politiques, sociaux et économiques garants d'un environnement sûr qui soit autonome. » (S/2000/809, par. 28)

Vu sous l'angle de la sécurité humaine, le Réseau estime qu'il est essentiel de renforcer la capacité des autorités locales pour qu'elles puissent répondre aux besoins élémentaires de la population.

Quant à la capacité des Nations Unies en matière de consolidation de la paix, le Réseau est d'avis qu'il importe de consolider les organes de l'architecture de consolidation de la paix, à savoir la Commission de consolidation de la paix, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix. À cet égard, nous espérons que sera abordée dans le cadre du présent débat la question de l'élargissement du vivier d'experts et de volontaires civils à déployer rapidement pour aider aux tâches de consolidation de la paix. Parmi ces tâches figurent la réforme du secteur de la sécurité, la consolidation des institutions et le renforcement des systèmes judiciaires – activités qui dépendent d'une bonne coopération entre les acteurs militaires et civils. De ce fait, nous attendons donc avec intérêt les recommandations qui seront issues de l'examen des capacités civiles des Nations Unies.

Afin de promouvoir la consolidation de la paix, il faut apporter davantage d'appui technique, juridique et financier aux fins de renforcer les institutions démocratiques nationales et la gouvernance, sur la base de stratégies rationnelles et axées sur la poursuite du processus. La stabilité politique dépend pour une large part de la légitimité, de la crédibilité, de l'intégrité et de la transparence de ces institutions, en particulier dans des domaines tels que la sécurité, la justice et les élections.

La réforme du secteur de la sécurité est un élément clef du processus de stabilisation et de reconstruction. Étant entendu qu'il n'existe pas de modèle unique en vigueur pour ce qui est de la réforme du secteur de la sécurité, il faut convenir que la réforme du secteur de la sécurité des Nations Unies aura pour objectif constant d'appuyer de manière utile les États et les sociétés à mettre en place des institutions de sécurité efficaces, largement ouvertes et responsables. Le Réseau Sécurité humaine encourage le travail effectué par l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies sur la réforme du secteur de la sécurité en tant que mécanisme garantissant une approche générale et cohérente dans le cadre des missions de chaque organe de l'ONU. De surcroît, nous encourageons le rôle que joue l'ONU pour mobiliser un appui international coordonné et

global aux programmes nationaux de réforme du secteur de la sécurité.

Appuyer le regroupement et la prise en main des institutions nationales de justice est essentiel pour doter les États de la capacité de régler les différends de manière pacifique. Peuvent contribuer à cet effet les mécanismes judiciaires et non judiciaires de transition, notamment le ministère public, les commissions Vérité, les réparations aux victimes, la réforme institutionnelle et les commissions de règlement des différends autour de la propriété et de la terre qu'engendrent les déplacements. Tout cela devrait se réaliser en tenant compte du contexte national. De tels mécanismes peuvent, en dernier ressort, contribuer à renforcer la responsabilité et faciliter la consolidation de la paix et de la stabilité.

Dans les sociétés sortant d'un conflit, les élections constituent aussi un élément essentiel de la prise en main nationale quand il s'agit d'édifier l'État. Si nécessaire, l'appui aux élections devrait être inclus en tant que composante d'importance d'une stratégie globale de consolidation de la paix. L'ONU a acquis une grande expérience dans le domaine de l'appui aux États Membres qui ont requis un concours pour faire en sorte qu'une transition démocratique régulière s'effectue en douceur. À cet égard, le rôle et l'appui de la communauté internationale sont vitaux pour garantir un bon processus de consolidation de la paix.

Les processus de consolidation de la paix sont une occasion de reconstruire les relations sociales. Les modèles de développement socioéconomique et l'élaboration de politiques publiques devraient encourager la stabilité sociale en protégeant les droits de l'homme et en faisant participer les individus et les groupes sociaux. Encourager l'intégration sociale est également essentiel au dialogue politique, à la réconciliation nationale et à la coexistence pacifique des communautés en proie au mécontentement et à la rancune après un conflit. Un financement accru est nécessaire pour appuyer les programmes de réintégration des personnes déplacées et les réfugiés, mais aussi pour les programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration des anciens combattants. Tout comme doit être reconnue l'aide aux victimes.

La misère et les inégalités sont une menace pour la consolidation de la paix. Investir plus dans les programmes à court, moyen et long termes contribuerait à relancer les économies et à créer des

emplois, ainsi qu'à réduire le risque social des groupes vulnérables et à les aider à avoir davantage confiance dans le processus de paix. Il importe que la réponse à apporter se fasse sur la base d'une approche axée sur l'individu, qu'elle aide les gouvernements fragiles ayant des difficultés à fournir un accès à la satisfaction des besoins élémentaires et qu'elle évite le risque d'une réapparition des vulnérabilités chroniques. Des domaines tels que la santé et l'éducation ont une importance stratégique s'agissant de garantir que les dividendes de la paix se réalisent aussi vite que possible.

Le Réseau Sécurité humaine se félicite du travail qu'effectue la Commission de consolidation de la paix par le biais des formations spécifiques par pays pour faire participer les femmes et les jeunes aux processus de consolidation de la paix. Le Réseau aimerait souligner la nécessité d'inclure le critère du sexe et d'encourager la participation des femmes aux activités de consolidation de la paix, tout en tenant compte de leurs intérêts et besoins spécifiques. L'autonomisation et la participation des femmes et des jeunes ont été jugées essentielles à la réussite de toute stratégie de consolidation de la paix, vu leur potentiel de restaurer le tissu social.

Enfin, nous voudrions mettre en lumière l'action de la Commission de consolidation de la paix et les efforts qu'elle déploie pour bâtir et élargir des alliances entre le système des Nations Unies, les organisations régionales et sous-régionales, les institutions financières, les donateurs, le secteur privé et la société civile. De telles synergies contribueront à créer une vision commune en appui au processus de consolidation de la paix, de manière qu'il soit cohérent, global et stratégique. Nous attendons avec intérêt l'examen prochain de l'activité de la Commission de consolidation de la paix, qui est facilité par les Représentants permanents de l'Irlande, du Mexique et de l'Afrique du Sud. Nous attendons également avec intérêt le débat sur les moyens d'améliorer et d'élargir les activités de la Commission. Ce sera là une précieuse occasion d'évaluer les résultats, de tirer les enseignements et de renforcer l'activité de la Commission et sa relation avec les autres institutions et organismes du système des Nations Unies. Nous demandons au Conseil de sécurité de faire bon usage des conseils que prodiguera la Commission lors de ses délibérations sur les situations dont il est saisi.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

**M. Mashabane** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter d'avoir organisé cet important débat sur la consolidation de la paix après les conflits. Ce débat est opportun et intervient à un moment où tous les Membres de l'ONU sont saisis de l'examen de la Commission de consolidation de la paix. À cet égard, les points de vue des États Membres seront essentiels au fur et à mesure que nous avançons dans la discussion.

Qu'il me soit également permis de me féliciter de la présence et de la participation ce matin, à cette importante réunion, du Secrétaire général, des Ministres des affaires étrangères du Japon, de l'Afghanistan et de la Bosnie-Herzégovine, du Ministre de la défense de la Sierra Leone et de la Ministre de la justice du Timor-Leste.

L'Afrique du Sud s'associe à la déclaration que fera l'Ambassadeur du Bangladesh au nom du Mouvement des pays non alignés.

La création de la Commission de consolidation de la paix il y a près de cinq ans par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité a été un pas dans la bonne direction en vue d'empêcher la reprise des hostilités dans les pays sortant d'un conflit. Le rôle critique de la consolidation de la paix est donc tout à la fois de consolider les acquis du processus de paix et d'empêcher la reprise des conflits.

L'Afrique du Sud est d'avis que les opérations de maintien de la paix ont un rôle important à jouer dans les premiers efforts de consolidation de la paix et devraient, de ce fait, instaurer un climat permettant de poser les fondements du développement durable, de l'état de droit et de la bonne gouvernance. Il ne faut donc pas considérer le maintien et la consolidation de la paix comme des processus linéaires et séquentiels. Il faut adopter une stratégie intégrée qui incorpore les premières activités de consolidation de la paix au début des missions de maintien de la paix afin d'établir, de maintenir et de soutenir la paix. Cela permettra de distribuer rapidement les dividendes de la paix, élément critique à l'appui et à la consolidation du processus de paix. À cet égard, les missions de paix intégrées ont un rôle important à jouer s'agissant de maximaliser l'impact de l'intervention de l'ONU sur le terrain.

Notre expérience dans les missions de paix en Afrique nous a appris que les accords de paix ne suffisent pas, à eux seuls, à ramener la stabilité dans un pays et que la tenue d'élections réussies n'assure pas en soi la stabilité à long terme. Une communication effective et un dialogue ouvert entre les acteurs et la population civile sont essentiels pour établir la confiance dans le processus de paix.

L'Afrique du Sud croit que le succès de la consolidation de la paix doit être directement lié à des effets quantifiables et à des résultats concrets sur le terrain, notamment l'amélioration de la situation socioéconomique et des conditions de sécurité. Ainsi, au lendemain d'un conflit, les priorités devraient être axées sur quatre piliers fondamentaux de la reconstruction après le conflit : la réforme du secteur de la sécurité, le développement socioéconomique, la justice et la réconciliation, et la bonne gouvernance et des systèmes participatifs ouverts à tous.

La consolidation de la paix ne peut réussir que lorsqu'elle est menée avec les gouvernements concernés; elle ne peut pas l'être au nom d'un gouvernement ou d'un pays. Il faut donc assurer la prise en main du processus par le pays en alignant les activités de consolidation de la paix sur les priorités nationales du gouvernement concerné. Ceci permettra, à notre avis, de garantir la prise en main nationale et la viabilité à long terme du processus.

Il arrive souvent que les pays sortant d'un conflit soient confrontés à l'absence ou à l'insuffisance des ressources nécessaires pour lancer immédiatement les programmes de reconstruction et de développement. Assurer la mobilisation de ressources suffisantes pour aider ces États fragiles constitue un investissement important dans la stabilité et la viabilité à long terme du processus de paix. La communauté internationale est disposée à apporter des contributions généreuses aux efforts de maintien de la paix; il importe que cet engagement se poursuive également durant la phase de consolidation de la paix au lendemain d'un conflit. La communauté internationale doit éviter de mettre les pays sortant d'un conflit dans une situation difficile, les faisant passer d'une opération de maintien de la paix bénéficiant de ressources suffisantes à un processus de consolidation de la paix ne disposant pas des ressources requises.

Il est très important à cet égard de mettre au point un mécanisme de financement qui garantisse des ressources suffisantes et durables aux pays sortant d'un

conflit. Il importe donc au plus haut point que l'appui financier des donateurs soit souple afin de permettre aux États sortant d'un conflit de faire face à la myriade de défis auxquels ils sont confrontés. On n'insistera donc jamais assez sur le rôle que doivent jouer les institutions financières internationales, à savoir reconnaître les besoins particuliers des pays se relevant d'un conflit et leur assurer un financement souple.

En conclusion, ma délégation estime que l'examen de la Commission de consolidation de la paix sera pour la communauté internationale, et en particulier l'ONU, une nouvelle occasion de réfléchir à la nature de ces problèmes et de décider d'aborder la consolidation de la paix d'une manière plus intégrée et plus holistique.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République de Corée.

**M. Park In-Kook** (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Ministre des affaires étrangères, M. Okada, et l'Ambassadeur Takasu, du Japon, qui assure la présidence du Conseil de sécurité, d'avoir organisé ce débat public très opportun sur la consolidation de la paix après un conflit.

La consolidation de la paix après un conflit joue un rôle crucial pour les pays qui se relèvent de la guerre, dans la mesure où elle vise à préserver les résultats obtenus une fois les hostilités terminées et à prévenir la reprise des conflits. Nous avons mis en place la Commission de consolidation de la paix il y a cinq ans afin que ces pays puissent passer en douceur d'une situation de conflit à une phase de reconstruction et de développement. La Commission de consolidation de la paix a eu cependant un certain nombre de difficultés à atteindre ses objectifs en raison d'un manque de ressources financières et humaines, et aussi parce qu'elle souffre de faiblesses intrinsèques découlant du fait qu'elle ne dispose ni d'un mandat global ni d'un mode de fonctionnement intégré. C'est dans ce contexte que je voudrais partager certaines de mes réflexions sur les questions pertinentes concernant la consolidation de la paix.

Tout d'abord, nous devons examiner attentivement les moyens permettant de garantir des ressources financières et une allocation budgétaire efficace. J'ai eu récemment le privilège de me rendre en Sierra Leone en tant que membre de la Commission de consolidation de la paix afin d'examiner le

processus de consolidation de la paix dans ce pays. Au cours de ma visite, j'ai constaté avec plaisir que des progrès notables avaient été réalisés dans un certain nombre de domaines. J'ai également été impressionné par la coordination entre le Président de la formation Sierra Leone, qui est basé à New York, et le Représentant exécutif du Secrétaire général, qui joue le rôle d'interlocuteur unique, représentant de l'ONU sur le terrain. J'ai été cependant assez surpris d'apprendre qu'à part le Canada, aucun pays n'avait versé de contribution au fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour la Sierra Leone. La situation est similaire dans d'autres formations pays qui disposent de peu de fonds d'affectation spéciale – voire d'aucun – à part le Fonds pour la consolidation de la paix. Les allocations budgétaires ne peuvent pas être réacheminées pour répondre aux besoins en mutation et en évolution.

Dans un même ordre d'idée, les fonds alloués à la consolidation de la paix sont très faibles par rapport aux diverses ressources financières décaissées pour les opérations de maintien de la paix. Comme le Fonds pour la consolidation de la paix est alimenté par des contributions volontaires, tandis que le budget du maintien de la paix fait partie intégrante du budget de l'ONU, ils ne peuvent ni être combinés ni faire l'objet d'une réallocation interne. C'est pourquoi nous ne devons pas oublier que les fonds consacrés à la consolidation de la paix vont directement au pays hôte et créent ainsi des avantages économiques. J'espère donc que cette question pourra être examinée dans le cadre plus large d'une réforme générale du système des Nations Unies.

Enfin, pour ce qui est de la relation entre maintien et consolidation de la paix, il existe la conviction fautive et généralisée que ces deux processus doivent être menés de manière séquentielle, la consolidation de la paix prenant la suite du maintien de la paix. Mais il est évident que les activités de consolidation de la paix sont impossibles à entreprendre en l'absence d'efforts soutenus de maintien de la paix. Il faudrait plutôt mener les deux processus de front jusqu'à ce que la sécurité et l'état de droit atteignent des niveaux convenables.

Certains pays candidats, qui sont intéressés par la création d'une nouvelle formation de la Commission de consolidation de la paix, craignent que le lancement d'un processus de consolidation de la paix n'entraîne ou n'accélère le retrait des opérations de maintien de la paix. Pour dissiper ces inquiétudes, nous pourrions

envisager d'assurer une formation locale des militaires et du personnel de police pendant les phases à court et à moyen terme du processus de consolidation de la paix, en même temps que nous procéderions à un retrait graduel des forces de maintien de la paix afin de calmer les appréhensions relatives au processus et de faciliter une transition sans heurt.

S'agissant de la cohérence et des liens au sein des différents secteurs d'activités et entre eux, je voudrais signaler que nous devons déterminer les différents secteurs d'activités et établir un ordre de priorité entre eux avant même d'examiner les questions concernant leur cohérence et les liens qui les unissent.

Il est nécessaire de mieux définir le mandat de la Commission de consolidation de la paix, pour que celle-ci puisse fournir des recommandations plus complètes et plus concrètes. Nous devons préciser de façon générale quels sont les domaines prioritaires de la consolidation de la paix, et, si possible, la proportion des ressources disponibles à affecter à chacun d'eux. Il n'existe pas de solution qui s'appliquerait à tous les cas de figure. Il sera donc nécessaire de trouver des solutions adaptées à chaque pays, mais nous avons quand même besoin d'une référence en la matière.

Je voudrais souligner que nous devons améliorer la coordination des activités du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale, du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix et du Bureau d'appui à la consolidation de la paix pour qu'ils puissent se renforcer mutuellement de façon efficace, dynamique et synergétique. À cet égard, j'espère vivement que le processus d'examen de la Commission de consolidation de la paix prévu cette année aboutira à des résultats tangibles pour que nous puissions avoir une meilleure idée de la tâche qui nous attend et prendre des mesures concrètes.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

**M. Abdelaziz** (Égypte) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, pour commencer, la délégation égyptienne salue vos efforts et ceux de la délégation japonaise, qui assume la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. Nous vous félicitons également d'avoir convoqué ce débat public sur la consolidation de la paix après les conflits, l'une des questions les plus pertinentes qui relèvent du mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales confié au Conseil. L'Égypte, qui assume la présidence du Mouvement des pays non alignés, voudrait exprimer

son appui à la déclaration qui sera faite sur cette question très importante par la délégation du Bangladesh, coordonnateur du Mouvement.

Ces dernières années, des faits nouveaux sans précédent sont survenus dans le domaine de la consolidation de la paix, comme la mise en place par l'Assemblée générale d'un système intégré qui lui permet de jouer un rôle crucial dans la coordination des efforts internationaux de consolidation de la paix. À cet égard, l'Égypte réaffirme qu'elle est pleinement déterminée à appuyer les efforts de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies par le biais de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social et de la Commission de consolidation de la paix. Les activités de la Commission ont pris davantage d'importance après plusieurs années d'expérience. Elle joue désormais un rôle important dans la coordination de l'action menée au plan international et par l'ONU pour prévenir la reprise des conflits dans les pays qui s'en relèvent.

La consolidation de la paix est un processus multiforme et multidimensionnel. D'une part, la paix et la sécurité internationales ne peuvent pas être maintenues efficacement si on n'accorde pas un rôle central à la réforme du secteur de la sécurité, aussi bien sur le plan militaire que sur le plan social. D'autre part, les processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration ne peuvent atteindre leurs objectifs que si les besoins fondamentaux sociaux, économiques et de développement sont satisfaits. Enfin, pour instaurer une paix durable, il faut un environnement favorable caractérisé par un dialogue national global, la justice sociale, l'intégrité et l'indépendance judiciaires, et la primauté du droit. Ces facteurs doivent s'accompagner d'un processus de développement socioéconomique global fondé sur les stratégies et priorités nationales des pays sortant de conflit.

À cet égard, nous assistons à la disparition progressive de délimitations claires qui, dans le passé, définissaient les étapes de succession et de chevauchement entre règlement de conflit, maintien de la paix, consolidation de la paix après un conflit et développement. Ceci est également vrai pour l'interdépendance et la synchronisation pas aussi bien définies entre ces étapes et les rôles des différents organes de l'ONU en la matière dans un cadre ouvert, coordonné et qui se renforce mutuellement.

Ces derniers temps, les appels en faveur du début simultané des opérations de maintien de la paix et de

consolidation de la paix se sont intensifiés. L'Égypte estime que ces appels méritent d'être examinés de façon détaillée et avec circonspection. En outre, elle reconnaît qu'il est nécessaire d'examiner de façon détaillée cette approche, en vue de renforcer la capacité des gouvernements des pays sortant de conflit à assumer leurs responsabilités – mais sans faire obstacle aux financements nécessaires pour appuyer ces efforts. La réussite du maintien de la paix repose sur des accords de paix globaux auxquels toutes les parties concernées souscrivent et qui bénéficient d'un large appui populaire, afin de créer un climat propice à instaurer une paix durable et à jeter les bases d'un processus de consolidation de la paix qui donnera aux gouvernements les moyens d'assumer leurs responsabilités dans les secteurs de la sécurité et de la défense. De ce fait, il deviendra plus facile d'élaborer des stratégies de sortie pour les opérations de maintien de la paix dans les pays concernés.

De la même manière, il faut prendre dûment compte du chevauchement entre les processus de consolidation de la paix et le début des efforts de développement dans les pays qui se relèvent d'un conflit. Les efforts visant à jeter les bases d'une bonne gouvernance, de la primauté du droit et de l'application des principes de la démocratie et de la justice ne donneront pas les meilleurs résultats dans des communautés en proie à la pauvreté, aux maladies et à la faim et qui manquent du minimum vital, selon les normes définies dans les objectifs de développement adoptés au niveau international. Par conséquent, il importe au plus haut point que le processus de consolidation de la paix soit lancé de façon adéquate et au moment opportun pour assurer la mise en place des piliers politiques, économiques et sociaux essentiels pour la création d'un environnement favorable à la mise en œuvre des stratégies de développement globales appuyées par des ressources financières prévisibles, durables et fournies en temps voulu.

L'instauration d'une paix globale et durable dans des pays sortant de conflit exige notre attachement sans réserve à plusieurs objectifs. Premièrement, nous devons maximiser les chances de succès des activités de consolidation de la paix par un attachement total et inconditionnel au principe de la prise en charge des stratégies nationales de consolidation de la paix par les pays qui se relèvent d'un conflit. Ceci implique que les autorités nationales doivent assumer la responsabilité totale de l'élaboration, de la planification et de la mise en œuvre des stratégies de consolidation de la paix,

avec l'appui de la Commission de consolidation de la paix et en accord avec les priorités sociales, économiques, politiques et de développement nationales, claires et objectives, définies sans aucune pression extérieure.

Deuxièmement, nous devons veiller à ce que la Commission de consolidation de la paix continue de donner des conseils et de faire des propositions de façon efficace, sur la base d'études approfondies et en coordination avec les acteurs clefs, en vue de formuler et de mettre en œuvre des stratégies de consolidation de la paix intégrées et globales, qui jettent les bases d'un développement durable dans les pays qui se relèvent d'un conflit.

Troisièmement, nous devons tirer parti des expériences multidimensionnelles du système des Nations Unies dans le domaine de la consolidation de la paix en établissant des relations claires, bien définies, équilibrées, synchronisées et fondées sur l'égalité entre la Commission de consolidation de la paix, l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, dans le plein respect de leurs mandats tels que définis par la Charte.

Quatrièmement, nous devons veiller à ce que la Commission de consolidation de la paix s'implique activement dans les premières étapes des processus de consolidation de la paix, qui peuvent coïncider avec les opérations de maintien de la paix, et qu'elle coopère pleinement avec les parties prenantes nationales pour créer un environnement favorable et introduire des mesures d'incitation, en vue du lancement d'un processus global de consolidation de la paix dans le pays concerné.

Cinquièmement, nous devons veiller à ce qu'il y ait un véritable engagement politique de la communauté internationale en faveur des processus de consolidation de la paix et fournir les capacités civiles, les aptitudes techniques, les ressources financières et les pratiques optimales nécessaires pour appuyer ces processus, par le biais de la Commission de consolidation de la paix.

Sixièmement, nous devons exploiter au maximum les capacités disponibles au sein de l'ONU, des institutions financières internationales et des pays donateurs à l'appui des efforts de consolidation de la paix. À cet égard, il est impératif de mettre en place un mécanisme de surveillance, d'évaluation et de suivi pour assurer la réalisation de tous les engagements nationaux et internationaux pris dans le cadre des

priorités de consolidation de la paix définies au niveau national.

Septièmement, enfin, nous devons veiller à ce que les priorités des mécanismes de financement internationaux, y compris le Fonds pour la consolidation de la paix, soient compatibles avec les priorités nationales de consolidation de la paix des pays concernés. Nous devons étudier des méthodes innovantes pour renforcer les ressources de ces mécanismes, en particulier par le biais du Fonds pour la consolidation de la paix, afin que ces ressources puissent être la pierre angulaire du financement des stratégies de consolidation de la paix.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Guatemala.

**M. Briz Gutiérrez** (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, nous vous sommes reconnaissants d'avoir convoqué la présente séance consacrée à la consolidation de la paix et pour le document de réflexion qui été distribué le 1<sup>er</sup> avril (voir S/2010/167).

Nous voudrions également remercier les Ministres de l'Afghanistan, de la Sierra Leone et du Timor-Leste, ainsi que la représentante de la Banque mondiale pour leur participation.

Comme cela est bien connu, après un conflit interne qui a duré plus de quatre décennies, le Guatemala a signé des accords de paix en décembre 1996. Le processus qui a précédé cet acte et, surtout, le processus de consolidation de la paix qui l'a suivi nous ont laissé beaucoup d'enseignements, dont j'aimerais partager certains avec le Conseil dans le cadre des questions soulevées dans le document de réflexion. Malheureusement, dans une intervention de cinq minutes, on ne peut énoncer que des concepts généraux qui, même s'ils peuvent paraître déjà rebattus, renferment des perspectives importantes. Je mentionnerai donc huit points.

Le premier point est que chaque processus de consolidation de la paix est unique, et que dans ce domaine, comme dans tant d'autres, il n'existe pas de recette applicable de manière universelle. Très souvent, nous nous demandons si nos propres expériences sont transposables dans d'autres pays et, au lieu de répondre par un « oui » ou un « non » franc, nous avons tendance à dire que cela dépend des circonstances spécifiques à chaque pays et à chaque situation.

Le deuxième point absolument clair pour nous est l'importance vitale que les acteurs nationaux – les anciennes parties au conflit et la société civile – se sentent maîtres du processus. Cela semble répondre à la logique et, en l'absence de ce sentiment de prise en main, il est difficile de pouvoir bâtir un partenariat productif entre les acteurs nationaux et l'aide internationale.

Troisièmement, en présence d'une prise en charge et d'institutions nationales qui fonctionnent, le pays est paradoxalement disposé à tolérer un degré de participation plus élevé de la part de la communauté internationale dans le processus de prise de décisions. Le Guatemala en est un bon exemple. L'ONU a joué un rôle fondamental dans toutes les étapes menant à l'établissement et à la consolidation de la paix, mais elle remplissait son rôle à la demande des parties, et non comme un acteur international intervenant avec son propre programme, au point que beaucoup considéraient l'Organisation comme un acteur de plus du processus de paix, et non comme une présence extérieure.

Ce qui nous amène à notre quatrième point, à savoir l'importance cruciale de la coopération internationale dans les processus de consolidation de la paix. Bien évidemment, pendant les premières années de mise en œuvre des engagements contenus dans nos propres accords, le financement extérieur a rendu possibles de nombreux projets, programmes et politiques, qui auraient difficilement pu voir le jour sans cet appui. Le Guatemala souligne l'importance d'éviter ce que la note de réflexion (S/2010/167) nomme les lacunes de transition entre le rétablissement de la sécurité et la reconstruction.

Cinquièmement, la consolidation de la paix doit forcément s'occuper des sources de tension qui ont provoqué le conflit, qu'il s'agisse du résultat d'une polarisation idéologique, de revendications historiques en tous genres ou de graves inégalités socioéconomiques. En ce qui nous concerne, les accords de paix peuvent être considérés comme une sorte de feuille de route conduisant le processus de consolidation de la paix à aborder de front les principales causes de tension qui avaient provoqué la situation de conflit. Les titres mêmes des accords reflètent cette idée, notamment en particulier l'Accord relatif aux droits de l'homme, l'Accord relatif à l'identité et aux droits des populations autochtones, les Accords sur les aspects socioéconomiques et la situation agraire et l'Accord relatif au renforcement du

pouvoir civil et au rôle de l'armée dans une société démocratique.

Un sixième enseignement à tirer de notre expérience est que les processus de consolidation de la paix sont, par définition, holistiques. Il faut s'acquitter d'engagements multiples et divers simultanément, et non pas de manière isolée ou séquentielle. Cela montre aussi l'énorme complexité de faire avancer un processus de ce type.

Septièmement, certains aspects des conflits qui existaient avant la consolidation de la paix sont difficiles à éradiquer, tant ils sont enracinés dans les attitudes et les modes de comportement. Par exemple, le Guatemala pâtit encore à présent de la culture de l'impunité, née dans l'ombre des conflits internes et alimentant aujourd'hui des actes de délinquance. C'est pourquoi nous nous sommes de nouveau tournés vers l'ONU pour concevoir un nouvel accord destiné à renforcer l'état de droit sous la forme de la Commission internationale contre l'impunité au Guatemala. Mais ce qu'il faut retenir, c'est que, 16 ans après avoir mis fin à notre conflit interne, nous souffrons toujours des séquelles de celui-ci.

Huitième et dernier point, tout comme la note de réflexion indique qu'il existe une lacune entre sécurité et relèvement économique, la consolidation de la paix s'accompagne souvent d'une lacune dans les attentes. Dans notre cas, les accords de paix n'ont évidemment pas réglé tous les problèmes structurels et de longue date auxquels notre société était confrontée, même si nous continuons de lutter pour combler cette lacune.

Voilà donc, Monsieur le Président, l'essentiel des expériences que nous voulions partager cet après-midi.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pérou.

**M. Gutiérrez** (Pérou) (*parle en espagnol*) : Le Pérou s'associe à la déclaration que fera le Représentant permanent du Bangladesh en sa capacité de coordonnateur de la Commission de consolidation de la paix pour le Mouvement des pays non alignés. En outre, ma délégation souhaiterait aborder rapidement certaines questions qu'elle considère pertinentes eu égard au sujet qui nous réunit aujourd'hui.

Le fait que le Conseil de sécurité a programmé ce débat sur la consolidation de la paix après les conflits, au moment où nous sommes en plein processus de révision de la Commission de consolidation de la paix, nous donne l'occasion de souligner l'importance de

réaliser des progrès substantiels dans ce processus. Nous espérons que celui-ci aboutira à l'octroi des moyens et capacités suffisantes pour que la Commission de consolidation de la paix puisse remplir pleinement son rôle consultatif, aussi bien auprès de l'Assemblée générale que du Conseil de sécurité, et puisse également œuvrer plus efficacement à l'adoption de stratégies intégrées de consolidation de la paix qui promeuvent la sécurité, le développement et la gouvernance, en étroite coordination avec toutes les institutions spécialisées du système des Nations Unies.

Concrètement, il faut viser à ce que la Commission de consolidation de la paix puisse, avec les moyens et les ressources humaines nécessaires, remplir son rôle consultatif, tout en élaborant de manière cohérente des politiques de coopération destinées à consolider les processus de paix dans les pays qui sortent d'un conflit.

En passant rapidement en revue l'histoire, l'on peut remarquer que de nombreux pays qui étaient sortis d'un conflit ont replongé dans la violence, ou n'ont pas eu la capacité de rester sur la voie du développement socioéconomique durable, laissant la porte ouverte à un possible retour des conflits. Cela confirme de nouveau la nécessité de privilégier la relation étroite et mutuelle qui doit exister entre le concept de sécurité, d'une part, et l'intégration sociale, la lutte contre la pauvreté, le renforcement institutionnel ou la promotion des droits de l'homme, d'autre part, qui tous sont des composantes du processus de rétablissement rapide de la paix.

Parler de la consolidation de la paix nous amène à réfléchir sur les situations de conflit existantes qui de par leur longue durée engendrent un cercle vicieux de recours à la force et de destruction. C'est pourquoi il est indispensable, pour stopper cette spirale infernale, de développer le tissu social du pays, de susciter une conscience politique, de mettre sur pied des mécanismes d'intégration et de convaincre le secteur privé du rôle important qu'il doit jouer dans le processus de reconstruction de son pays, aux côtés des autres institutions nationales. Il ne fait également aucun doute que la prise en charge nationale est l'axe principal autour duquel doit s'intégrer tout processus de consolidation de la paix. Sur ce point, je tiens à rappeler que pour assurer le relèvement économique d'un pays sortant d'un conflit, l'engagement et la participation du secteur privé sont vitaux.

Nous avons déjà indiqué la relation intrinsèque qui existe entre sécurité et développement. Le commerce et les affaires ne peuvent prospérer que dans un environnement paisible et stable, mais dans le même temps la paix nécessite des flux importants d'échanges commerciaux et d'investissements pour créer des emplois, afin de supprimer les poches de pauvreté et mettre en place des cadres de développement durable, élément efficace pour contrer les menaces de violence.

Dans ce contexte, il est essentiel que la Commission de consolidation de la paix, en matière d'économie et de développement, puisse continuer d'exercer, en coordination avec les institutions financières internationales, un suivi à moyen et long terme afin de créer les conditions propices pour attirer l'investissement privé et de contribuer à canaliser efficacement les flux de coopération, grâce à des mécanismes efficaces d'obligation redditionnelle.

Pour instaurer et consolider la paix dans des pays en situation de conflit, il ne faut pas nécessairement agir selon une logique linéaire consistant en premier lieu à garantir la sécurité et la stabilité puis à maintenir la paix et, enfin, à mettre en œuvre des stratégies globales de développement visant à consolider la paix. L'expérience a largement montré qu'il est indispensable d'intégrer des activités de consolidation de la paix dès le début des processus de maintien de la paix. À cet égard, il est essentiel, pour l'exécution de ces mesures, que la Commission de consolidation de la paix joue un rôle consultatif important dans leur conception, et ce, en coordination étroite avec les autres organes compétents de l'ONU directement en charge du développement socioéconomique, tel en particulier le Conseil économique et social.

De même, conformément à sa vision du dispositif de consolidation de la paix, le Pérou estime que l'on ne peut pas continuer de séparer les travaux de la Commission de consolidation de la paix de ceux du Fonds pour la consolidation de la paix. Au contraire, ces deux entités doivent étroitement collaborer puisque la Commission doit jouer un rôle important dans l'élaboration des politiques d'allocation des ressources dans des domaines spécifiques. Compte tenu du rôle et du suivi assurés par la Commission dans les processus de consolidation de la paix, le moment est venu d'envisager la mise en place d'un mécanisme à même de créer des synergies et de garantir l'échange d'informations entre la Commission et le Fonds, deux

entités qui partagent des valeurs et un objectif communs, à savoir promouvoir et consolider la paix.

Tous les Membres de l'Organisation ont la responsabilité partagée de renforcer le système des Nations Unies en vue de maintenir, de préserver et de consolider la paix à travers le monde. Aujourd'hui, nous avons l'occasion de nous rapprocher de cet objectif tant recherché en prenant des mesures concrètes pour renforcer la capacité de la Commission de consolidation de la paix de mener à bien, intégralement et fidèlement, la mission qui lui a été confiée.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan.

**M. Haroon** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à vous remercier, Monsieur le Président, de votre contribution au débat public d'aujourd'hui et de l'importante déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères de votre pays. Nous voudrions également saluer la compétence habituelle avec laquelle vous dirigez les travaux du Conseil de sécurité.

Nous considérons que la prévention des conflits et la consolidation de la paix demeurent les défis les plus importants que l'Organisation des Nations Unies doit relever à l'heure actuelle. La consolidation de la paix est un élément essentiel de la gestion des conflits qui suppose des efforts parallèles et coordonnés concernant la sécurité, la sphère politique, la situation humanitaire et le développement; néanmoins l'expérience a montré qu'elle reste une entreprise complexe qui nécessite un examen plus approfondi et plus précis des réalités et des attentes sur le terrain et la poursuite de larges consultations. Les informations ainsi obtenues doivent être prises en compte dans la définition de notre action collective pour répondre de façon cohérente, efficace et prévisible aux besoins des pays sortant d'un conflit en la matière.

Comme l'ont souligné certains orateurs, la consolidation de la paix est rendue plus difficile par les risques avérés de reprise du conflit. La communauté internationale doit donc absolument prêter une attention particulière aux tensions que subit le système, en particulier au lendemain d'un conflit – une période qui, en général, pose des difficultés mais offre aussi des possibilités. Les risques de reprise d'un conflit peuvent être réduits en améliorant la coordination de l'évaluation et de la planification des activités de consolidation et de maintien de la paix, ces deux

processus devant être clairement définis et identifiés pour garantir la cohérence de la stratégie en faveur d'une paix durable.

Nous devons apprendre à reconnaître que maintien et consolidation de la paix sont deux disciplines spécialisées, même si elles comportent certains thèmes transversaux. Elles peuvent cependant agir de concert en cherchant des modes de partenariat concrets grâce à une interaction dynamique entre l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social, les institutions financières internationales, les pays fournisseurs de contingents et les départements compétents du Secrétariat. L'expérience a montré que cela n'est malheureusement pas toujours le cas.

La gestion précoce des conflits offre également des possibilités exceptionnelles, telle l'aspiration des populations touchées par le conflit et qui sont déterminées à saisir l'opportunité de paix et à ouvrir un nouveau chapitre en vue d'un avenir meilleur. Nous devons apprendre à nous appuyer sur cette aspiration en permettant aux populations concernées de prendre pleinement en main le processus par une participation active à la prise de décisions et au renforcement des capacités nationales. En même temps, la communauté internationale attend à juste titre des acteurs locaux qu'ils s'imprègnent du sens des responsabilités et des valeurs de gouvernance indispensables à la prise en main et qu'ils inspirent la confiance des partenaires.

Nous savons qu'il n'existe pas de solution miracle pour mettre en place rapidement les conditions propices à la mise en œuvre des stratégies de consolidation de la paix. Ces conditions – sécurité et stabilité politique – ne peuvent être réunies que si les efforts collectifs de consolidation de la paix visent à faire la paix et non à la gagner ou à l'imposer. Pour instaurer cette paix, il faut accorder la priorité qui convient aux domaines de développement ciblés tout en exploitant et en mettant à profit les capacités civiles disponibles au niveau local avant de faire appel à des compétences régionales ou internationales. De même, il est essentiel de se faire une idée des sensibilités locales et de faire preuve d'une certaine souplesse au moment d'imposer des conditions. Les avancées en matière de démocratie, d'égalité des sexes et de droits de l'homme ne peuvent être que progressives. Trop insister sur ces questions, en particulier pendant la phase de relèvement initial, ne donnerait pas les résultats escomptés.

Des efforts soutenus de consolidation de la paix nécessitent également un financement prévisible et durable et l'allocation de ressources suffisantes. Cela requiert la coopération et l'appui des États Membres, en particulier les pays donateurs, et une meilleure collaboration avec les institutions financières internationales qui doivent faire preuve d'une plus grande ingéniosité dans la mise en œuvre de leurs programmes d'assistance. Pour renforcer la prise en main et les capacités nationales, il importe également de privilégier la voie gouvernementale dans le versement des financements. En ce qui concerne l'allocation des ressources, la croissance régulière des actifs du Fonds pour la consolidation de la paix est encourageante et une plus grande transparence ne fera qu'accroître l'efficacité du Fonds.

Le Pakistan est attaché aux objectifs de consolidation de la paix de l'ONU. En tant que premier pays fournisseur de contingents, nous sommes conscients de l'importance de ces efforts. Nous avons été parmi les premiers à défendre l'idée d'un mécanisme institutionnel consacré à la consolidation de la paix au sein du système des Nations Unies. La Commission de consolidation de la paix incarne cette idée.

La Commission de consolidation de la paix, par sa composition et son mandat particuliers, joue un rôle central dans le dispositif de consolidation de la paix. Nous constatons avec satisfaction que la Commission n'a cessé de s'améliorer durant ses cinq premières années d'existence. À cet égard, le rôle du Président en exercice, de ses prédécesseurs et des présidents des différentes formations par pays doit clairement être salué. Cette année, quand les États Membres examineront le dispositif de consolidation de la paix, il importera de souligner que les objectifs de consolidation de la paix seront plus facilement atteints si l'on exploite pleinement le potentiel de la Commission, comme le prévoit la résolution 60/180 de l'Assemblée générale, et si l'on adapte ses fonctions selon les enseignements tirés à ce jour.

Si l'on veut que la réponse de l'ONU soit efficace au lendemain d'un conflit, il serait plus logique d'impliquer la Commission de consolidation de la paix dès que l'ONU décide d'intervenir, en particulier dans les cas où des missions intégrées de maintien de la paix sont déployées. Cela permettrait une plus grande cohésion entre les objectifs de la consolidation et du maintien de la paix.

Pour terminer, je tiens à encourager les États Membres à mettre davantage l'accent sur la consolidation de la paix. À cet égard, notre délégation se félicite vivement de votre présence au Conseil, Monsieur le Président, ainsi que de la participation active du Japon au fil des années dans les processus de maintien et de consolidation de la paix.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Nouvelle-Zélande.

**M<sup>me</sup> Graham** (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : La consolidation de la paix est l'un des défis les plus complexes et les plus importants auxquels nous sommes tous confrontés. L'avenir des sociétés sortant d'un conflit dépend de son efficacité : elles peuvent atteindre une paix et un développement durables ou elles peuvent replonger dans un conflit sanglant. La consolidation de la paix exerce également une grande influence sur les chances qu'a un pays sortant d'un conflit de préserver et de consolider les progrès accomplis grâce aux investissements considérables consentis par la communauté internationale. Les activités de consolidation de la paix prenant un rôle plus en plus important, voire central, dans les missions décidées par le Conseil, il importe que l'ensemble des acteurs aient une vision commune des conditions nécessaires à la mise en œuvre efficace de ces activités et que les enseignements tirés de l'expérience soient utilisés dans l'ensemble du système des Nations Unies.

La Nouvelle-Zélande a joué un rôle clef dans de nombreuses opérations de consolidation de la paix, notamment dans les missions des Nations Unies au Timor-Leste et dans les opérations mandatées par les Nations Unies à Bougainville, en Afghanistan et dans les Îles Salomon. Nous avons également fourni une aide bilatérale importante en matière de consolidation de la paix dans notre région et au-delà. Grâce à ces expériences, nous avons compris l'impact très concret que de tels programmes peuvent avoir sur le terrain et les problèmes pratiques qui apparaissent dans leur mise en œuvre. Notre position sur le sujet est présentée en détail dans la version écrite de notre déclaration, qui a été distribuée, et je me contenterai de souligner un certain nombre de messages clefs que nous tenons à transmettre au Conseil, sur la base de nos expériences dans le domaine du maintien de la paix.

Premièrement, même si tous reconnaissent à quel point il est important d'avoir des dirigeants nationaux

qui prennent le processus en main et y participent activement et de prendre cet élément en compte à chaque étape de la planification et de la mise en œuvre d'une mission, cet élément, bien que reconnu, n'est pas suffisamment observé dans la pratique. Il faut s'intéresser dès le départ à la mise en place de mécanismes qui renforcent et consolident la prise en main du processus à l'échelle nationale.

Le partenariat mis en place l'année dernière entre les Gouvernement des Îles Salomon et la Mission régionale d'assistance aux Îles Salomon (RAMSI) montre comment on peut y parvenir concrètement. Ce partenariat non seulement facilite la prise en main du processus par le pays et coordonne les priorités et les attentes du pays avec ceux de la mission, il met aussi en place un mécanisme visant à définir des critères permettant d'assurer le suivi des progrès accomplis. Il s'agit en outre d'un document vivant qui sera modifié selon les circonstances.

Deuxièmement, le renforcement des capacités nationales est au cœur de la consolidation de la paix et doit être, dès le départ, un élément central dans l'élaboration et la mise en œuvre des mandats de consolidation de la paix. Pour assurer leur efficacité, les programmes de renforcement des capacités doivent s'appuyer sur des stratégies cohérentes établies en coopération avec les partenaires locaux. Ces stratégies devraient se baser sur une évaluation solide des besoins afin de s'assurer qu'elles seront guidées aussi bien par les réalités que par les besoins sur le terrain et afin qu'elles identifient correctement les capacités nationales existantes et les renforcent, au lieu de les remplacer automatiquement par des experts internationaux.

Ces questions doivent être résolues avant tout investissement de taille dans des activités de renforcement des capacités qui ont des incidences à long terme. Pour ce faire, il est possible de faire appel à des outils analytiques efficaces. Nous nous félicitons à cet égard des efforts déployés actuellement par le Secrétariat pour définir une stratégie permettant d'identifier les premières activités clefs de consolidation de la paix et de fixer leur ordre en fonction de leur importance.

Troisièmement, des connaissances et une expertise spécialisées, allant au-delà de ce qui est normalement exigé pour les opérations de maintien de la paix traditionnelles, sont nécessaires pour renforcer les capacités nationales. À l'heure actuelle, il est

évident que notre capacité d'identifier, de recruter et de déployer un nombre suffisant d'experts qui ont ces compétences est insuffisante. L'achèvement de l'examen en cours des besoins en personnel civil des opérations de consolidation de la paix est donc de la plus haute importance. Nous espérons que cet examen suggérera également comment les missions pourront parvenir à un équilibre adéquat entre les connaissances techniques et les compétences en matière de développement que doivent posséder des spécialistes en matière de consolidation de la paix.

Compte tenu de l'importance cruciale qu'ont les capacités nationales dans le domaine de l'état de droit dans de nombreuses situations d'après conflit, la Nouvelle-Zélande appuie par principe l'appel du Secrétaire général qui a demandé un renforcement des forces de police permanentes et la mise en place d'une capacité permanente limitée dans le domaine de la justice et de l'administration pénitentiaire, pourvu que ces capacités se basent sur une évaluation claire des besoins et soient déployées dans le cadre plus large d'un renforcement des capacités civiles.

Nous espérons également que cet examen prendra en compte l'ensemble des options qui existent pour recruter des experts civils, notamment en utilisant au mieux les Volontaires des Nations Unies, les arrangements relatifs aux forces et moyens en attente, les réserves régionales d'experts et, éventuellement, les partenariats avec le secteur privé. Nous attendons également de la politique de mobilité du personnel proposée par le Secrétaire général qu'elle présente des options visant à utiliser au mieux les experts en consolidation de la paix provenant du système des Nations Unies, au moment de sa communication à la Cinquième Commission cette année même.

Quatrièmement, la présence de dirigeants efficaces peut s'avérer un facteur décisif pour le succès des opérations de consolidation de la paix. Nous nous félicitons des mesures prises par le Secrétariat pour améliorer la sélection et la préparation d'équipes de direction suffisamment qualifiées, expérimentées et équilibrées et pour fournir à ces équipes un appui adéquat à l'intérieur du pays. Il faut redoubler d'efforts sur ce point.

Enfin, une coordination efficace et des synergies entre tous les acteurs sur le terrain sont essentielles pour éviter des discontinuités ou des doubles emplois et pour créer un climat se prêtant à répondre

efficacement aux crises et à une situation qui évolue rapidement.

La Nouvelle-Zélande se félicite des progrès accomplis dans le domaine de la coordination de l'intervention humanitaire ces dernières années, suite à l'introduction du principe de la responsabilité sectorielle. De même, il faut redoubler d'efforts pour que le système des Nations Unies soit uni dans l'action. C'est là un point important tout au long du cycle d'une mission de consolidation de la paix, et qui permet d'utiliser au mieux et de la manière la plus efficace possible les ressources disponibles pour la consolidation de la paix au sein du système des Nations Unies.

Il importe également de fournir un appui coordonné et cohérent aux missions. La Nouvelle-Zélande se félicite des dernières mesures prises pour mettre en œuvre des processus de planification et de gestion des opérations plus intégrés au niveau du Siège de l'ONU. Nous encourageons le Secrétariat à examiner en permanence ces activités.

La Nouvelle-Zélande est fière de sa contribution aux opérations de consolidation de la paix à ce jour, mais elle est également consciente des problèmes complexes qu'elles posent. Elle sait bien que la communauté internationale, tout comme la Nouvelle-Zélande, ont encore beaucoup à apprendre sur la façon dont nous pouvons résoudre ces problèmes dans la pratique. J'espère que le débat public d'aujourd'hui est un pas dans cette direction.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Kenya.

**M. Muita** (Kenya) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de cette occasion de faire part de mes réflexions sur cette question très importante. Nous pensons que ce débat est tout à fait opportun, compte tenu de l'examen actuel de la Commission de consolidation de la paix. Nous espérons que les débats au Conseil aujourd'hui pourront enrichir le processus en cours.

Le Secrétaire général, dans son rapport de 2009 sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2009/304), note que les menaces à la paix sont souvent plus imminentes dans les étapes suivant immédiatement la fin d'un conflit. Cette période cruciale est pour nous une occasion précieuse de jeter de solides fondations pour une paix durable. Il est donc impératif que la phase de consolidation de la paix

commence dès la cessation des hostilités. Les activités de consolidation de la paix devront par la suite être soutenues et facilitées jusqu'au retour de la stabilité.

Le Sommet mondial de 2005 a fait preuve d'une grande prévoyance en décidant d'établir la Commission de consolidation de la paix dans le but de combler les lacunes identifiées en matière de consolidation de la paix dans le cadre des efforts déployés par l'ONU pour consolider la paix dans les pays sortant d'un conflit. Les pays sortant d'un conflit sont fragiles et peuvent facilement replonger dans la guerre après le départ des Casques bleus. Ils doivent être aidés à construire une paix durable en intégrant la sécurité, le développement et les droits de l'homme dans une approche cohérente unique pour aider à remédier aux lacunes propres à de telles situations. Cela requiert également que les ressources nécessaires soient mobilisées pour cibler les capacités nationales qui offrent les meilleures chances de rendre la paix irréversible et celles qui s'attaquent aux causes profondes du conflit.

Le Kenya reconnaît le rôle central que joue la Commission de consolidation de la paix dans les pays se relevant d'une situation de conflit. Nous avons été les témoins de première main de l'engagement de la Commission dans diverses situations sur notre continent, par exemple au Burundi, en Sierra Leone, en Guinée-Bissau et en République centrafricaine. Nous devons toutefois aider la Commission de consolidation de la paix à mieux s'acquitter de son mandat dans les différents pays touchés. À cet égard, ma délégation estime que la Commission de consolidation de la paix devrait intervenir dès le tout début du processus de consolidation de la paix. Il faut aussi que la Commission de consolidation de la paix travaille très étroitement avec les acteurs nationaux et régionaux dans le cadre des efforts de consolidation de la paix.

Pour faire en sorte que les pays sortant d'un conflit ne tombent pas une nouvelle fois dans le chaos, les stratégies de consolidation de la paix doivent consacrer une grande partie de leurs activités à la promotion du développement économique durable, au renforcement des institutions de gouvernance et au maintien des normes démocratiques, tout en impliquant les femmes dans le processus. Le principe de la prise en main nationale est également essentiel à la consolidation de la paix. Il importe que les pays à l'ordre du jour de la Commission se reconnaissent dans ces objectifs et sentent qu'ils ont le contrôle du

processus de consolidation de la paix pour qu'une paix durable et cohérente puisse s'établir.

Le potentiel de la Commission de consolidation de la paix en tant qu'organe consultatif de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité devrait être pleinement mis à profit. L'examen en cours devrait par conséquent définir comment la Commission de consolidation de la paix peut créer une synergie positive pour regrouper les activités de tous les partenaires. Les institutions des Nations Unies, le secteur privé et les organisations de la société civile peuvent compléter les efforts de la Commission de consolidation de la paix pour faire en sorte qu'une stratégie de consolidation de la paix soit couronnée de succès.

En tant que membre de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, le Kenya souhaiterait mettre l'accent sur l'importance que revêtent le relèvement économique, l'intégration socioéconomique et la dimension développement dans tout processus de consolidation de la paix. Dans cette perspective, ma délégation tient à souligner la nécessité de rattacher les gains de la consolidation de la paix aux initiatives d'intégration régionale. Il importe d'aider les pays sortant d'un conflit à intégrer leurs économies dans le cadre plus large de la régionalisation et des gains à en tirer. Dans le cas du Burundi, ma délégation s'engage une nouvelle fois à aider le pays à cultiver sa paix naissante, renforçant et accroissant son développement économique en obtenant la qualité mutuellement bénéfique de membre de la Communauté d'Afrique de l'Est.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer une nouvelle fois l'appui énergique et la détermination du Kenya à faire en sorte que la Commission de consolidation de la paix soit mieux adaptée et plus apte à exécuter son mandat pour veiller à ce que la paix durable et le développement soient atteints dans les pays qui se relèvent d'un conflit.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

**M. McNee** (Canada) (*parle en anglais*) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter, ainsi que le Japon, d'avoir organisé ce débat important et opportun.

La consolidation de la paix au lendemain de conflits devient à juste titre un des grands défis des Nations Unies. Les conflits érodent les capacités des

États, délitent le tissu des sociétés et entravent le développement économique. Ils nuisent aussi à la stabilité régionale et créent des zones en proie à l'anarchie, où des groupes armés et le crime organisé peuvent proliférer. Bien trop souvent, les pays ne sortent de la violence que pour y replonger rapidement à un coût énorme. Il est important, tandis que le Conseil de sécurité étudie cette question, d'analyser la situation jusqu'ici. À cet égard, il y a beaucoup à apprendre de l'engagement international en Afghanistan, en Sierra Leone et au Timor-Leste. Le Canada appuie la consolidation de la paix dans les trois pays.

En Afghanistan, le Canada a adopté une approche pangouvernementale qui lui permet d'utiliser les compétences particulières de ministères et d'organismes clefs. Cette approche mobilise les contributions militaires et civiles canadiennes sous une seule stratégie globale, qui fait concorder l'aide canadienne avec les priorités du Gouvernement afghan. Le Canada met donc l'accent sur six priorités qui se renforcent mutuellement : mettre les forces de sécurité nationales afghanes en mesure de maintenir un environnement plus sûr; renforcer la capacité afghane d'assurer des services de base; apporter une aide humanitaire; faciliter le dialogue transfrontière avec le Pakistan; renforcer les capacités nécessaires à une gouvernance démocratique; et faciliter une réconciliation politique à l'initiative des Afghans.

De plus, le Canada soutient fermement la communauté internationale dans son engagement renouvelé à favoriser la transition vers une prise en charge complète des questions de sécurité par les Afghans, comme convenu à la Conférence de Londres, en janvier 2010. En outre, le Canada se félicite de l'importance accordée, lors de la Conférence, à une meilleure coordination de l'aide, à l'amélioration de la gouvernance infranationale et à la mise en place d'un programme pour la paix et la réinsertion. Même si le contexte dans chaque État après le conflit varie, selon nous, les principes sous-jacents à cette approche représentent un progrès important et devraient être appliqués plus largement.

Le Canada est également honoré de présider la formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix. L'expérience en Sierra Leone, qui représente un exemple du succès de consolidation de la paix au niveau multilatéral, fait ressortir plusieurs facteurs importants. Premièrement, un leadership national fort a permis une réconciliation politique et

préparé le terrain à plusieurs cycles électoraux couronnés de succès, ce qui a cimenté la gouvernance démocratique et rétabli la confiance. De même, grâce aux mesures de lutte contre la corruption et de décentralisation du Gouvernement, tout comme les efforts déployés pour fournir des services essentiels, les Sierra-Léonais peuvent recueillir les dividendes concrets de la paix.

Deuxièmement, le succès en Sierra Leone résulte d'un appui international indéfectible. La contribution militaire importante des pays, y compris le déploiement d'une force onusienne de maintien de la paix, a aidé à stabiliser le pays et à mettre fin à la guerre civile. Dans les années juste après le conflit, une aide budgétaire considérable et un programme de réforme globale du secteur de la sécurité ont établi des bases solides pour d'autres progrès. Depuis 2007, la Commission de consolidation de la paix veille aussi à ce que la Sierra Leone mobilise l'attention internationale et le soutien politique nécessaires pour l'achèvement de la consolidation de la paix.

Troisièmement, l'approche de la consolidation de la paix en Sierra Leone est un modèle qui mérite d'être repris. La communauté internationale fait converger ses efforts avec les priorités énoncées dans le Programme d'action pour le changement, la stratégie nationale sierra-léonaise pour la consolidation de la paix et le développement économique. À ce propos, la famille onusienne a également réuni ses divers mandats et ressources en une stratégie commune, la « Vision commune du système des Nations Unies pour la Sierra Leone ». La formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix a approuvé cette approche, et elle oriente sciemment ses travaux en fonction des priorités nationales. Ces mesures mettent l'accent sur le leadership national, réduisent les redondances, éliminent les fardeaux administratifs inutiles et renforcent la coordination.

Enfin, il est à noter que les questions en suspens en ce qui concerne la consolidation de la paix en Sierra Leone sont représentatives des problèmes constatés ailleurs. Une jeunesse frappée par un fort taux de chômage pose un risque latent d'instabilité. La solution à long terme dépend de la croissance économique et de l'investissement du secteur privé. Par contre, à court terme il faut agir immédiatement pour que les jeunes contribuent à consolider la paix, au lieu d'être utilisés comme pions par des acteurs criminels ou politiques.

Le Canada apporte également son soutien à la consolidation de la paix au Timor-Leste. De 2006 à début 2010, dans le cadre de l'Arrangement sur la police civile au Canada, il a détaché des spécialistes de la police auprès de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste, aidant ainsi à améliorer la stabilité et à professionnaliser d'avantage la force de police nationale. Depuis 2008, le Timor-Leste est aussi membre du Programme d'instruction et de coopération militaires dans le cadre duquel le Canada aide des pays à renforcer leurs capacités par une instruction militaire et une formation linguistique. Au Timor-Leste, comme ailleurs, la communauté internationale a également tiré un enseignement essentiel : la consolidation de la paix exige un engagement soutenu.

*(l'orateur poursuit en français)*

Il reste beaucoup à faire mais plusieurs grands principes se dessinent. Il est clair que la consolidation de la paix devrait commencer dès que possible, qu'elle soit complémentaire au maintien de la paix, et qu'elle nécessite des ressources considérables et un engagement soutenu. Le Conseil de sécurité devrait continuer à veiller à la détection des principaux risques de reprise des conflits dans un contexte donné et à la poursuite d'une action ciblée face à ceux-ci, y compris par une coopération plus étroite avec la Commission de consolidation de la paix.

De même, l'appui international doit être plus global, plus intégré et mieux adapté au contexte local. Une coordination accrue entre les acteurs qui interviennent dans le domaine de la sécurité, de l'aide humanitaire et du développement est également essentielle, y compris entre l'Organisation des Nations Unies et la Banque mondiale et dans le cadre du travail prometteur du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques sur les principes et les modalités d'engagement dans les États après des conflits. Il est essentiel pour atteindre ces objectifs d'appliquer pleinement les recommandations formulées dans le rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2009/304).

Enfin, la consolidation de la paix doit avant tout renforcer la prise en charge au niveau national. La communauté internationale doit s'efforcer d'établir les capacités nécessaires pour une réelle gouvernance et faire concorder dès que possible son soutien avec les priorités nationales. En mettant à profit les compétences locales, régionales et internationales, la

communauté internationale non seulement peut mais doit aussi réussir à mieux mobiliser les compétences civiles nécessaires pour aider les autorités nationales, y compris par une coopération renforcée entre les pays du Sud. Le Canada attend avec impatience la conclusion de l'étude par le Secrétariat des capacités civiles dans le système des Nations Unies.

En guise de conclusion, je dirai que le Canada, qui est très attaché à la consolidation de la paix, contribue aux avancées dans chacun de ces domaines, et il entend continuer à le faire.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Croatie.

**M. Vilović** (Croatie) (*parle en anglais*) : La Croatie attache une grande importance à ce débat opportun et pertinent dont la pertinence et l'importance sont indéniablement confirmées par le haut niveau de participation à cette séance.

La Croatie s'est associée à la déclaration faite par la délégation de l'Union européenne au nom de l'Union. Je voudrais cependant saisir la présente occasion pour ajouter quelques observations sur cette importante question.

La Commission de consolidation de la paix a été créée avec pour objectif principal de combler les lacunes existant dans ce domaine entre la sécurité et la reconstruction par le biais d'approches novatrices et pourtant coordonnées, cohérentes et intégrées, axées sur le relèvement, la reconstruction et le renforcement des institutions après un conflit. À cet égard, la tâche principale de la Commission – aider les pays sortant d'un conflit – a été conçue dans l'optique de réunir tous les acteurs compétents, de rassembler les ressources requises et de formuler des recommandations stratégiques et pratiques en vue d'améliorer la coordination de ces efforts au sein et à l'extérieur de l'ONU.

La Croatie est convaincue qu'une mise en œuvre effective du mandat de la Commission par toutes les parties prenantes est la meilleure façon de réaliser les trois grands objectifs de l'ONU – sécurité, développement et protection des droits de l'homme – lesquels constituent des préalables indispensables à une paix durable et à une stabilité à long terme.

La consolidation de la paix après un conflit, phase qui devrait suivre la cessation des hostilités, est à notre avis tout aussi importante que de mettre fin au conflit. Pour empêcher une reprise du conflit, il faut

établir le plus rapidement possible un lien solide entre le maintien et la consolidation de la paix, sur la base d'une approche coordonnée, cohérente et intégrée, la mise en œuvre rapide d'un accord de paix et une connaissance approfondie de la situation sur le terrain.

À cet égard, la Croatie tient à souligner le rôle d'appui important que joue le Bureau d'appui à la consolidation de la paix dans l'élaboration des stratégies de consolidation de la paix, ainsi que des contributions inestimables qu'apporte la Commission grâce à ses méthodes de travail utiles et innovantes – formations de pays et réunions – qui ont introduit dans l'architecture des Nations Unies des dimensions nouvelles qui donnent à réfléchir.

Sur la base de sa propre expérience nationale concernant l'une des missions de maintien de la paix les plus réussies des Nations Unies, l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental, qui comportait des éléments majeurs de consolidation de la paix, dont la démilitarisation, la réconciliation et le renforcement des institutions, la Croatie appuie l'intention du Conseil de continuer à améliorer la cohérence, dans ses activités, entre le rétablissement, le maintien et la consolidation de la paix. Nous considérons notamment que la pratique du Conseil de transformer certaines anciennes missions de maintien de la paix en missions intégrées de consolidation de la paix constitue une mesure importante, qui va dans la bonne direction, en vue d'aider la Commission de consolidation de la paix à mettre en œuvre les cadres stratégiques intégrés respectifs. En conséquence, la coopération entre le Conseil et la Commission est à cet égard de la plus haute importance. Toutefois, nous estimons que d'autres améliorations sont encore possibles. Nous devrions tenir compte notamment des aperçus que la Commission pourrait apporter dans les délibérations du Conseil sur des questions spécifiques concernant des pays inscrits à l'ordre du jour du Conseil de sécurité et de la Commission de consolidation de la paix.

À ce jour, la Commission a déployé des efforts extrêmement importants pour traiter simultanément des questions politiques, sociales et de sécurité clefs en élaborant des stratégies intégrées de développement, comme on a pu le voir dans les quatre pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission. Ces efforts ont montré clairement que la corrélation et la synergie entre ces domaines sont des éléments nécessaires au succès de la consolidation de la paix. En outre, nous

croions qu'un instrument stratégique national unique groupant toutes les activités et tous les programmes pertinents de consolidation de la paix constitue une innovation utile qui mérite toute notre attention.

L'ONU, pour sa part, doit également poursuivre sur cette voie en unifiant ses propres programmes et activités afin d'assurer qu'elle est unie dans l'action. En même temps, nous ne devrions pas négliger les leçons tirées de l'approche-pays, à savoir que, s'il existe certains aspects communs à toutes les situations, il n'existe pas de solution unique et que la situation de chaque pays doit faire l'objet de discussions approfondies et donner lieu à des mesures correspondant à ses particularités et à ses besoins.

Dans toutes ces activités, la prise en main nationale du processus de consolidation de la paix est d'une importance capitale. La consolidation de la paix ne doit pas évoluer dans le vide, mais doit faire fond sur les ressources et les compétences nationales disponibles, ce qui permet d'introduire une perspective spécifique à laquelle les agents externes n'auraient autrement pas accès. Cette approche permet d'élaborer et de consolider comme il convient les structures et les politiques gouvernementales nécessaires qui sont conformes aux priorités nationales. Ceci, par ricochet, ouvre la voie à une plus grande acceptation par la population locale d'une mission de consolidation de la paix.

Dans ce contexte, la Croatie appuie fermement l'idée de créer un réservoir de compétences civiles tirées principalement des ressources régionales, ce qui améliorerait considérablement les prestations en raccourcissant la période préparatoire et en permettant de déployer immédiatement des équipes de stabilisation après un conflit. Qui plus est, la Croatie reconnaît que le renforcement de la société civile revêt une importance particulière pour la consolidation de la paix, lorsque les organisations non gouvernementales et les organisations de la société civile sont à même d'assurer un lien précieux entre la Commission de consolidation de la paix et la stratégie approuvée par la population locale.

Si nous soulignons la dimension régionale croissante des conflits contemporains, c'est dans l'intention d'encourager un engagement accru et une plus grande coopération entre la Commission de consolidation de la paix et les organisations régionales et sous-régionales. Plusieurs entités de l'ONU actives

dans des régions données devraient également faire partie de cette équation.

Il apparaît clairement que la consolidation de la paix exige une approche multidimensionnelle étayée par des ressources fournies en temps utiles, durables, prévisibles et souples. En tant que cofondateur de la Commission de consolidation de la paix, mon pays, la Croatie, reconnaît le rôle critique que le financement de la consolidation de la paix joue en tant qu'investissement de départ dans un développement et une paix durables. À cet égard, nous notons avec satisfaction le rôle particulier que le Fonds et les institutions financières internationales jouent dans les activités de consolidation de la paix. Par ailleurs, la Croatie se félicite des efforts déployés par la Commission pour faire participer des donateurs et des partenaires non traditionnels au financement de ses activités, ainsi que de ses tentatives visant à faire en sorte qu'aux obligations des pays en matière de consolidation de la paix correspondent des promesses tenues par la communauté internationale.

La Croatie estime que cinq ans après sa création, la Commission de consolidation de la paix est maintenant prête à traiter d'autres situations spécifiques et à inscrire d'autres pays à son ordre du jour. En même temps, nous appuyons fermement les efforts de la Commission de consolidation de la paix pour mettre en place des outils d'évaluation afin de surveiller et de mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des stratégies de consolidation de la paix et les activités connexes.

Pour terminer, nous espérons que les recommandations issues de ce débat contribueront de façon importante au processus d'évaluation de 2010, actuellement en cours, de l'architecture de consolidation de la paix de l'ONU, tout en respectant pleinement les mandats des différents organes impliqués dans ce domaine.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie.

**M. Quinlan** (Australie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, c'est une occasion particulièrement encourageante pour l'Australie de prendre aujourd'hui la parole devant le Conseil sous la présidence japonaise, et nous vous félicitons d'avoir convoqué le débat d'aujourd'hui.

Comme nous le savons, un débat nourri est actuellement en cours dans différentes instances sur

l'importance de la consolidation de la paix. Il est essentiel que ce débat se poursuive également au Conseil de sécurité, étant donné que la consolidation de la paix est un élément nécessaire, et souvent le plus difficile, de la prévention de futurs conflits et de la consolidation des progrès accomplis par les missions de maintien de la paix. Bien entendu, ces deux tâches sont au cœur de l'action du Conseil.

Aujourd'hui, je voudrais mettre l'accent sur quelques points d'ordre général qui ont été corroborés par l'engagement de l'Australie à s'attaquer aux défis actuels de la consolidation de la paix au Timor-Leste, en Afghanistan, dans les îles Salomon, dans l'île Bougainville antérieurement et, plus récemment, dans le cadre de notre engagement avec la Sierra Leone à travers l'activité de la Commission de consolidation de la paix. Nous sommes en train de contribuer davantage à ce débat par l'examen en cours de la Commission de consolidation de la paix.

Premièrement, nous pensons qu'il faut envisager la consolidation de la paix dès la création d'une mission de maintien de la paix. On reconnaît de plus en plus au niveau international qu'il est essentiel de lancer les efforts de relèvement aussitôt que possible après un conflit, pour aider les pays à se stabiliser et à fournir les services essentiels à leur population. Dans ce contexte, la planification d'une mission de maintien de la paix ne devrait pas être conçue comme étant uniquement une tâche militaire, mais plutôt comme une tâche qui appelle des activités à multiples facettes, conjuguant des aspects politiques, humanitaires et de développement à la dimension sécuritaire. Ceci exige également une relation plus étroite et plus organique entre le Conseil et la Commission de consolidation de la paix pendant tout le processus d'examen d'une situation par le Conseil.

Deuxièmement, il n'existe naturellement pas de solutions à court terme à des problèmes insolubles. En général, même s'il s'agit d'un processus unique dans chaque cas, la transition d'une situation d'après conflit à une situation que nous qualifierions de normale prend beaucoup de temps. Il est impératif de trouver un équilibre entre la nécessité de trouver des solutions rapides et souples aux problèmes à court terme et nos efforts continus en vue d'atteindre des objectifs à long terme. Quand nous réduisons notre niveau d'engagement trop rapidement, le pays risque de retomber dans un conflit. L'Australie l'a appris à ses dépens au Timor-Leste, en particulier en 2006, quand il a fallu déployer à nouveau les soldats de la paix qu'on

avait retirés de ce pays trop rapidement. Nous devons être conscients du contexte qui évolue rapidement sur les plans politique et sécuritaire et être en mesure d'y réagir et, bien sûr, disposés à nous pencher sur un problème jusqu'à ce qu'il soit résolu.

Troisièmement, même si l'instauration et le maintien de la paix et de la sécurité sont des éléments essentiels de la consolidation de la paix, celle-ci appelle aussi des efforts de consolidation de l'État. Ceci exige de tous les acteurs internationaux – que ce soit dans les domaines de la politique, de la sécurité, de l'aide humanitaire ou du développement – qu'ils aient une compréhension commune de tous les facteurs qui entrent en jeu s'agissant de la capacité d'une nation à édifier une paix durable. Ils doivent aligner leurs efforts sur les priorités du Gouvernement et harmoniser leurs activités pour obtenir les meilleurs résultats. La démarche à long terme de l'Australie pour aider les pays qui se relèvent d'un conflit vise à traiter les questions économiques, politiques, de la sécurité et du développement de façon globale et ordonnée.

Au Timor-Leste, la Mission des Nations Unies et la Force internationale de stabilisation dirigée par l'Australie n'aident pas uniquement à instaurer et consolider la paix et la sécurité, mais, ce qui est plus important, elles fournissent au Timor-Leste la possibilité de créer ses propres institutions de gouvernement et de sécurité pour qu'à l'avenir, une telle présence de sécurité internationale ne soit pas nécessaire. Elles mettent également en place les conditions propices au développement économique et social et à l'investissement dans les ressources humaines, l'un et l'autre d'importance vitale pour l'avenir du Timor-Leste à long terme.

Au tout début, dans ses activités au Timor-Leste, l'Australie s'est attachée en priorité à stabiliser la situation sur le plan sécuritaire, à répondre aux besoins humanitaires et à aider le nouveau Gouvernement à commencer immédiatement à reconstruire les institutions dont il avait besoin pour diriger le pays. Cependant, avec le recul, nous reconnaissons maintenant qu'une transition beaucoup plus rapide vers l'offre d'avantages visibles et tangibles aux pauvres des zones rurales et aux nombreux chômeurs sur tout le territoire du Timor-Leste faisait cruellement défaut. Notre nouvelle stratégie vise à corriger ce déséquilibre, en privilégiant la coopération avec le Gouvernement pour fournir des services en matière de santé et d'éducation, améliorer la productivité agricole et tenter de résoudre le problème du chômage des jeunes. Ce

dernier problème est peut-être le plus important de tous. Il est indispensable de le résoudre pour la stabilité future du pays.

En Afghanistan, nos activités militaires dans la province d'Oruzgan sont accompagnées de programmes similaires de développement. Nos efforts pour répondre aux besoins de la population ont mis en évidence le lien indissoluble qui existe entre les activités militaires, diplomatiques et de développement, s'agissant d'instaurer une paix durable.

Enfin, l'Australie partage l'opinion du Secrétaire général qu'il faut élargir notre réservoir d'experts civils, notamment en provenance de pays en développement, pour contribuer au développement des capacités nationales dans les sociétés qui se relèvent d'un conflit. Le Corps civil australien a été créé à la fin de 2009 pour permettre le déploiement rapide de civils australiens dans des pays qui se relèvent d'un conflit, en coordination avec le Gouvernement local et les autres acteurs internationaux. Nous nous réjouissons à la perspective de jouer un rôle actif dans l'évaluation prochaine des capacités civiles internationales.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Pedro Serrano, Chef par intérim de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

**M. Serrano** (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais vous remercier d'avoir invité l'Union européenne à participer à ce débat important et opportun.

La Turquie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova, l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie s'associent à la présente déclaration.

Suivant la pratique établie, la version complète de la déclaration de l'Union européenne est en cours de distribution dans la salle. Je vais donner lecture d'une version abrégée.

D'emblée, je voudrais saluer les importantes déclarations faites par le Ministre japonais des affaires étrangères, le Secrétaire général, les Ministres afghan, sierra-léonais et timoraise, ainsi que par la Directrice générale à la Banque mondiale. Monsieur le Président, je voudrais également vous féliciter pour votre

engagement personnel en faveur de la cause de la consolidation de la paix.

Le suivi du rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit publié l'année dernière (S/2009/304), l'examen en 2010 de la Commission de consolidation de la paix et la réflexion en cours sur le maintien de la paix par l'Organisation des Nations Unies représentent trois domaines clefs. L'Union européenne suivra de très près ces processus et y participera activement, et elle s'engagera bien entendu dans la mise en œuvre du rapport du Secrétaire général et l'évaluation des capacités civiles de l'ONU.

À plusieurs occasions, nous n'avons pas su rompre le cycle de crise et avons laissé passer des occasions de mener une action décisive. La communauté internationale a vu de trop nombreux pays retomber dans des conflits après un court laps de temps. La statistique selon laquelle 30 % des pays retombent dans un conflit cinq ans après la signature d'un accord de paix est inacceptable en termes de souffrances, d'occasions manquées et d'investissements perdus. Inverser cette tendance est une responsabilité que nous partageons tous, et nous le devons aux personnes qui sont les plus touchées par des conflits.

Édifier la paix est bien plus que mettre fin à la guerre. La consolidation de la paix vise à construire une passerelle essentielle entre la gestion d'une crise à court terme et les efforts à plus long terme en vue de consolider la stabilité par la prévention de la reprise du conflit, cela par le biais du développement humain, de la consolidation de l'État et de l'appui à la société civile.

Notre expérience commune de ces dernières décennies nous a appris qu'il n'existe pas de format unique qui pourrait s'appliquer à des situations complexes dans lesquelles les domaines prioritaires englobent la paix et la sécurité, le développement, les affaires humanitaires, les droits de l'homme et l'état de droit, y compris la lutte contre l'impunité.

Pour faire face à ce lourd défi, l'Union européenne estime qu'il faudrait déployer des efforts supplémentaires non seulement en vue de susciter une plus grande prise en charge nationale en tant que fondement des activités de consolidation de la paix, notamment en appuyant une participation accrue des femmes, mais aussi en vue de déterminer des priorités crédibles, d'élaborer des stratégies cohérentes de

consolidation de la paix, de fournir un appui financier rapide, souple et prévisible et de forger des partenariats nationaux, régionaux et internationaux efficaces.

La Commission de consolidation de la paix possède le potentiel nécessaire pour défendre ce programme. Le cas de la Sierra Leone est un excellent exemple qui montre la valeur ajoutée que représente la Commission de consolidation de la paix. L'Union européenne contribue de manière substantielle aux efforts déployés dans ce pays, tout en se concentrant sur la bonne gouvernance, la réhabilitation des infrastructures prioritaires et l'appui budgétaire général.

À présent, l'Union européenne est impliquée dans 12 opérations de gestion de crises civiles et militaires à travers le monde, couvrant une large gamme d'activités. Nous coopérons également activement avec l'ONU sur huit fronts différents.

Les nouvelles structures de gestion des relations extérieures de l'UE, sous l'égide du Haut-Représentant, M<sup>me</sup> Ashton, visent à rassembler encore davantage tous les instruments dont dispose l'UE et à accroître la cohérence des actions européennes à court, moyen et long termes.

Au Timor-Leste, l'Union européenne a fait don de plus de 400 millions de dollars depuis 1999 pour l'aide humanitaire et le développement. Pour la période 2009-2013, elle continuera de fournir un appui à la population timoraise, d'un montant de 100 millions de dollars, dans des domaines comme le développement rural, la santé, la sécurité alimentaire, la réforme du secteur de la sécurité et l'intégration sociale des personnes déplacées à l'intérieur du pays.

Enfin, concernant l'Afghanistan, les contributions destinées à renforcer la gouvernance, la réforme électorale, l'état de droit, le respect des droits de l'homme et l'édification d'institutions afghanes sont au cœur de l'appui qu'offre l'Union européenne à ce pays. Avec ce plan d'action, l'Union européenne, en coopération avec la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan et d'autres partenaires internationaux, continue d'aider l'Afghanistan sur le long terme à mettre en œuvre ses programmes d'édification des institutions et des capacités civiles, y compris au niveau infranational.

Je souhaite, pour terminer, réaffirmer que nous devons absolument relever le défi qui consiste à aider les pays sortant d'un conflit à instaurer une paix

durable. L'ONU, grâce à sa légitimité mondiale, et aussi à la coordination et au partenariat étroits qu'elle entretient avec les principaux acteurs, a un rôle central à jouer. L'Union européenne demeure résolument déterminée à appuyer activement ces efforts collectifs pour aider davantage les pays à instaurer une paix durable.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Représentant permanent de la Finlande.

**M. Viinanen** (Finlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des pays nordiques, à savoir le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège et la Suède.

Je voudrais me joindre aux précédents orateurs pour remercier le Japon d'avoir organisé ce débat opportun, ainsi que les Ministres pour leurs précieuses observations.

Il y a cinq ans, l'ancien Secrétaire général M. Kofi Annan avait remarqué qu'un trou béant affectait la machinerie institutionnelle de l'ONU. Aucune composante du système des Nations Unies n'avait véritablement considéré le problème consistant à aider les pays en transition vers une paix durable après une guerre. Les États Membres étaient en accord avec l'observation de M. Annan. On a donc créé la Commission de consolidation de la paix, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix. Cette année, nous évaluons la manière dont ces organes ont comblé la lacune, et comment améliorer les efforts communs de consolidation de la paix. Les pays nordiques continueront de s'engager activement dans le processus d'examen.

Toutefois, la consolidation de la paix ne se limite pas à la seule Commission de consolidation de la paix, mais inclut aussi dans une plus large mesure les politiques, interventions et processus, comme le prouve le présent débat. En effet, il s'agit bien là d'un effort de collaboration de l'ensemble du système des Nations Unies, et au-delà. Plus important encore, il s'agit d'une tâche nationale que doit accomplir le pays sortant d'un conflit. Nous attendons avec intérêt le débat qui aura lieu cette année sur les résultats de la mise en œuvre des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix (S/2009/304).

Je voudrais mettre en avant quelques points que les pays nordiques estiment importants pour l'examen de l'architecture de consolidation de la paix de l'ONU, et plus généralement pour la consolidation de la paix.

La paix est bien plus que la simple absence de violence. Instaurer une paix durable nécessite bien davantage qu'une stratégie à court terme pour garantir la sécurité, la stabilité politique et les premiers dividendes du relèvement économique. Une paix durable requiert que les fondements d'une société pacifique soient rétablis et que l'État soit responsable devant son peuple. Elle nécessite un respect des droits fondamentaux de chaque individu, des institutions chargées de la sécurité et du respect de l'état de droit dignes de confiance et professionnelles, et un contrat social fondé sur un processus de réconciliation étendu à tous et transparent.

L'approche adoptée actuellement pour la consolidation de la paix ne répond absolument pas à cette vision. Les mandats et stratégies tendent à se concentrer sur des prestations à court terme parce qu'il est très difficile de garantir des progrès mesurables en matière de sécurité et de stabilité politique. Nous devons pourtant essayer et, ce faisant, reconnaître la diversité des situations d'après conflit.

Aucune politique de consolidation de la paix ne saurait s'appliquer à toutes les situations d'après conflit. Ce qui consolide la paix dans un pays ne le fait pas nécessairement dans un autre. L'aide internationale aux pays qui sortent d'un conflit doit se fonder sur une bonne connaissance du contexte du pays en question et laisser davantage de place à la souplesse et l'adaptabilité. La communauté internationale doit cesser d'imposer des résultats et des échéances irréalistes à des réformes de grande envergure, gardant à l'esprit qu'une paix durable nécessite une vision holistique à long terme et une détermination sans faille à garder le cap.

Une prise en charge nationale fondée sur un processus politique transparent et sans exclusive est la base des opérations de consolidation de la paix efficaces. C'est pourquoi l'examen de la Commission de consolidation de la paix doit se concentrer sur l'apport d'une valeur ajoutée au niveau national, et évaluer si l'architecture de l'ONU en matière de consolidation de la paix est suffisamment en mesure de soutenir et de promouvoir des efforts de consolidation de la paix coordonnés et pris en charge par les pays.

Selon nous, le rôle de la communauté internationale devrait être de garantir non seulement le principe de prise en main nationale, mais également celui de responsabilité nationale devant la population locale. Tout en appuyant les structures gouvernementales de transition, la communauté internationale devrait agir comme garante de l'élaboration de processus politiques vraiment inclusifs. La société civile a besoin d'être appuyée et véritablement consultée. Il va sans dire – même si je le dis – que les femmes, qui représentent plus de la moitié de la population, doivent être totalement incluses dès le départ dans tous les processus politiques et de consolidation de la paix.

Même si les choses deviennent difficiles, ce qui sera le cas, le rôle de la communauté internationale est de rester concentrée sur l'objectif de la prise en charge nationale inclusive tout en acceptant les risques nécessaires, notamment les risques financiers. Il s'agit là d'une responsabilité mutuelle et d'un partenariat avec une société qui se remet d'un conflit.

La coordination est un autre pilier cardinal de la responsabilité mutuelle. Les pays qui se relèvent après un conflit doivent pouvoir s'attendre à une attitude coordonnée et encourageante de la part de la communauté internationale, ce qui comprend une approche plus coordonnée de la part des instances intergouvernementales des Nations Unies, une meilleure intégration de tous les acteurs importants de l'ONU et une meilleure coordination entre l'ONU et d'autres organisations, comme les institutions financières internationales. Pour cela, il faut un leadership capable de mettre un terme aux luttes internes. Les pays nordiques encouragent le Secrétaire général et le Conseil de sécurité à continuer de faire preuve d'un leadership actif dans les efforts qu'ils déploient à cette fin.

Enfin, en tant qu'États Membres, nous devons aussi considérer nos propres responsabilités. La coordination commence chez soi. Nous devons parler d'une seule voix à tous les niveaux, et mettre en place une politique de consolidation de la paix cohérente dans les divers contextes multilatéraux et bilatéraux. En tant qu'artisans de la vaste architecture de consolidation de la paix, nous devons nous impliquer de nouveau dans ce programme, notamment par la promotion et l'application d'une approche gouvernementale intégrée, aussi difficile et problématique que ce soit.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Représentant permanent de l'Inde.

**M. Hardeep Singh Puri** (Inde) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat sur la consolidation de la paix après les conflits, et de votre note de réflexion (S/2010/167).

Je voudrais tout d'abord rappeler ce que le Secrétaire général a affirmé l'année dernière dans son rapport sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit. On ne saurait trop insister, en effet, sur l'impératif de prise en main des activités par les pays eux-mêmes et la nécessité d'un ancrage national des efforts internationaux de consolidation de la paix.

La sécurité est un pilier essentiel de la consolidation de la paix, mais il est tout aussi important de se concentrer sur la création de débouchés économiques, en particulier pour les jeunes, et de garantir la stabilité politique et sociale. Cela passe par une démarche globale, tenant compte des aspects économiques, sociaux et politiques de la situation d'après conflit. Il est également particulièrement crucial de veiller à ce que le pays concerné par les activités de consolidation de la paix participe réellement à ces efforts. Cela signifie aussi que, même lorsque la prise en main par le pays concerné est difficile à instaurer, les efforts internationaux de consolidation de la paix doivent être axés sur le renforcement des capacités de l'État sortant d'un conflit pour qu'il puisse gouverner de manière efficace et saine. Le renforcement des capacités des pays revêt également une importance particulière lorsque ceux-ci ont du mal à utiliser au mieux l'aide financière qui leur a été fournie.

Ma délégation estime donc que la communauté internationale doit toujours veiller, par l'entremise de la Commission de consolidation de la paix, à ce qu'il existe, à tous les stades, un dialogue constructif entre les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission et la Commission elle-même.

La question du financement est un autre pilier essentiel. Nous nous devons d'être clairs et de reconnaître que le manque de financements continue de représenter un obstacle majeur à la bonne mise en œuvre des initiatives de consolidation de la paix. Il va sans dire que d'autres éléments revêtent aussi de l'importance, notamment les ressources humaines, l'assistance technique, l'aide à la gestion, l'aide

matérielle et les autres programmes d'assistance permettant la mise à disposition des technologies nécessaires.

Compte tenu du caractère névralgique d'activités de consolidation de la paix telles que la réforme du secteur de la sécurité et l'administration du développement, la coordination au sein du système des Nations Unies doit être optimale. Le travail effectué dans le cadre des formations par pays donne à cet égard de bons résultats. Il serait bon, en particulier, que le Conseil procède à de vraies consultations avec les principaux pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police – aussi bien dans le cadre du Conseil que dans celui de la Commission de consolidation de la paix – au moment de définir et de revoir les mandats des missions des Nations Unies.

L'Inde a transmis son expérience et son savoir-faire uniques en matière d'édification de la nation à plusieurs pays effectuant la transition entre une situation de conflit et la paix. Nous sommes heureux de continuer de mettre nos capacités dans ce domaine à la disposition des pays sortant d'un conflit et de coopérer avec l'ONU dans le cadre de ses différentes activités de consolidation de la paix.

Depuis la création de la Commission de consolidation de la paix, en décembre 2005, l'Inde participe activement à ses travaux au sein de son Comité d'organisation, où il siège, et par le versement de contributions au Fonds pour la consolidation de la paix. Nous poursuivrons cette association active avec la Commission et le Fonds afin de permettre à ces institutions de s'acquitter de l'ensemble des tâches que l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité leur ont confiées. Nous estimons par ailleurs que le Fonds devrait servir à promouvoir la bonne gouvernance. À cet égard, nous nous félicitons de la création du Groupe consultatif de haut niveau chargé d'examiner les capacités civiles internationales, dans le droit fil du programme d'action esquissé par le Secrétaire général en 2009 dans son rapport sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit.

Nous devons être conscients que la consolidation de la paix reste un concept nouveau en constante évolution. La communauté internationale a retenu l'idée de la consolidation de la paix afin de répondre à la nécessité de gérer les situations d'après conflit. Il est par conséquent impératif de veiller au succès de la consolidation de la paix et des institutions qui l'encadrent.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Îles Salomon.

**M. Beck** (Îles Salomon) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation tient à remercier votre pays d'avoir pris l'initiative d'organiser ce débat public sur le sujet : « consolidation de la paix après les conflits : stratégie globale de consolidation de la paix visant à prévenir la reprise des conflits ».

Je participe à ce débat en ma qualité de représentant d'un pays sortant d'un conflit, bénéficiaire actuellement d'activités de consolidation de la paix au titre d'un modèle mis en place dans la région Pacifique, sous la direction de l'Australie et avec l'appui important de la Nouvelle-Zélande, auquel participent également 14 autres petits États insulaires en développement de la région Pacifique. Mon pays bénéficie d'une assistance dans le cadre de l'accord régional intitulé Mission régionale d'assistance aux Îles Salomon (RAMSI). Mise en place il y a six ans, cette mission régionale est composée d'effectifs militaires, de police et de personnel civil. Grâce aux liens et partenariats établis, nous avons été inondés d'enseignements précieux qui, je l'espère, intéresseront la Commission de consolidation de la paix et le Conseil.

Le cadre mis en place dans le Pacifique est conforme au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies intitulé « Accords régionaux ». J'espère que nous pourrions tirer parti d'autres expériences dans le domaine de la consolidation de la paix et porter un nouveau regard sur les autres modèles dont la présentation contribuera à enrichir le débat d'aujourd'hui.

Je suis conscient que l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix de notre organisation est limité à quatre pays. La question continue toutefois de se poser : qu'advient-il des autres pays sortant d'un conflit? Qui s'en occupe, si la Commission ne le fait pas?

Pour pouvoir faire part de l'expérience de mon pays au Conseil, je vais d'abord présenter brièvement celui-ci. Les Îles Salomon ont une population de plus d'un demi-million d'habitants parlant 87 dialectes différents. Plus de 85 % de la population vit en zone rurale. Fin 1998, des tensions ont éclaté entre deux groupes ethniques et ont entraîné un conflit de deux ans qui a quasiment ruiné le pays et gravement compromis l'état de droit. La mission RAMSI a été mise en place dans le pays en 2003 à la demande du

Gouvernement salomonais et elle continue aujourd'hui de jouer un rôle d'appui dans la reconstruction du pays.

Pour de nombreux pays dévastés par la guerre, la consolidation de la paix est synonyme de sécurité, de développement et d'édification de la nation. La sécurité est une priorité à toutes les étapes du rétablissement de la paix et continue de l'être lorsque la situation évolue. En outre, il faut investir suffisamment dans le développement pour instaurer une paix véritable. En conséquence, la Commission de consolidation de la paix doit connaître le terrain sur lequel elle opère, faire preuve de souplesse pour s'adapter aux différentes situations et, surtout, anticiper l'évolution des crises, qu'elles soient liées aux changements climatiques ou à l'énergie ou qu'il s'agisse de crises alimentaires ou financières. Chacune de ces crises ébranle les structures nationales et exacerbe les problèmes existants.

La sécurité, les droits de l'homme et l'état de droit procèdent naturellement du développement. De fait, nous ne pouvons pas garantir la sécurité ou le respect des droits de l'homme tant que la population n'a pas de débouchés économiques et ne participe pas activement à la vie économique, sauf à obtenir en temps de paix des progrès qui resteront fragiles et imprévisibles.

S'agissant de la réforme du secteur de la sécurité, pour qu'un dispositif de consolidation de la paix soit efficace, il importe de rétablir la confiance dans les institutions publiques. Cela implique de permettre à l'État de prendre la direction de toutes les initiatives et également de mettre à sa disposition les outils et les moyens nécessaires. L'ONU peut aider à instaurer la confiance dans les institutions publiques en donnant aux forces de police formées au niveau local la marge de manœuvre nécessaire pour participer aux missions de l'Organisation. On pourrait dire que cela équivaut, en quelque sorte, à une reconnaissance officielle, de la part de la communauté internationale, de ce que les institutions nationales chargées de la sécurité jouissent de nouveau de la confiance du public.

Sur la question de la gouvernance, il faut accorder également une plus grande attention aux structures de gouvernance provinciales et municipales. De nombreuses initiatives de consolidation de la paix continuent d'être centrées sur les institutions publiques des capitales. Le manque d'investissements dans d'autres organismes publics présents en dehors des capitales entrave les efforts des États cherchant à

s'acquitter de leur mission auprès des populations dispersées à travers le pays.

Nombre des systèmes de gouvernance adoptés par les pays en développement ne reconnaissent pas toujours expressément le droit traditionnel et le droit coutumier, or la législation moderne s'avère parfois incompatible avec les pratiques traditionnelles. Il faut faire en sorte que ces problèmes ne s'enveniment pas et ne prennent pas de l'ampleur.

Un domaine sur lequel je souhaite attirer l'attention du Conseil et qui n'est pas traité dans le document de réflexion dont il est saisi (S/2010/167) concerne le partenariat entre la Commission de consolidation de la paix et le pays bénéficiaire ainsi que la façon de gérer ces rapports. Les Îles Salomon connaissent la stabilité grâce au partenariat avec la mission RAMSI. Toutefois, des flambées sporadiques de violence ont été l'occasion pour les Îles Salomon et la mission de synchroniser leur coopération quand elles ont dû faire face aux problèmes de sécurité nationale qui se sont faits jour. Le partenariat, mentionné plus tôt par la Nouvelle-Zélande, est un cadre de coopération dynamique et solide entre les deux parties.

Il faut établir un partenariat intelligent entre la Commission de consolidation de la paix et le pays bénéficiaire, un partenariat destiné à renforcer les capacités de l'État sur l'ensemble de son territoire en lui donnant les compétences et l'appui qui lui permettront de répondre aux besoins de sa population; un partenariat qui s'attaque aux causes profondes du conflit; et qui évite les apports d'aide coordonnés au coup par coup en dehors de l'appareil d'État et une assistance mal équilibrée qui ne ferait que nuire à l'État, porter atteinte à la viabilité de cet appui sur le long terme et transformer les États, acteurs de la consolidation de la paix, en spectateurs.

Ma dernière observation porte sur les efforts internationaux. Tout pays sortant d'un conflit doit être en mesure de générer des fonds à l'échelle nationale. Dans les Îles Salomon, cela passe par exemple par les investissements dans certains domaines tels que l'énergie, qui représente un tiers du budget national, ou l'agriculture, en particulier la riziculture. Des millions de dollars peuvent être ainsi mobilisés, qui permettront au pays d'assurer en grande partie la viabilité de son programme de consolidation de la paix.

Je tiens à terminer en vous remerciant encore une fois, Monsieur le Président, de cette occasion qui nous a été donnée. Je tiens également à remercier mes

collègues de la région du Pacifique, en particulier l'Australie, la Nouvelle-Zélande et mes collègues des petits États insulaires en développement du Pacifique, de l'appui qu'ils apportent aux Îles Salomon par leur participation à la mission régionale d'assistance.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à la représentante d'El Salvador.

**M<sup>me</sup> Gallardo Hernández** (El Salvador) (*parle en espagnol*): Je tiens à dire, Monsieur le Président, que ma délégation se félicite de votre initiative d'organiser ce débat public du Conseil de sécurité sur la consolidation de la paix après les conflits, en particulier en cette année 2010 où nous nous apprêtons à examiner, cinq ans après sa création, les progrès accomplis et les problèmes rencontrés par la Commission de consolidation de la paix. Nous remercions également le Secrétaire général de l'appui constant qu'il apporte aux efforts de consolidation de la paix par le biais du Bureau d'appui à la consolidation de la paix et de sa direction du Fonds pour la consolidation de la paix.

El Salvador réaffirme son attachement aux objectifs et aux buts de la Commission de consolidation de la paix, qui apporte un appui important aux efforts déployés par les pays sortant d'un conflit, en particulier ceux qui sont actuellement inscrits à l'ordre du jour de la Commission.

Il faut également souligner l'importance des enseignements précieux que nous avons tous pu tirer au sein du Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience de la Commission de consolidation de la paix, qu'El Salvador a eu l'honneur de présider pendant trois ans. Ces enseignements peuvent s'appliquer à tous les processus de consolidation de la paix mis en place dans les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission, tout comme dans d'autres pays.

Nous savons que chaque conflit a ses particularités. C'est pourquoi la Commission doit redoubler d'efforts pour promouvoir une démarche intégrée qui consacre une attention spéciale aux particularités de chaque conflit tout en tenant compte des priorités définies par les parties prenantes au niveau national et de la nécessité d'une prise en main du processus à l'échelle nationale. À cet égard, ma délégation tient à réaffirmer la nécessité de continuer à associer tous les organes pertinents du système des Nations Unies aux activités de consolidation de la paix, notamment le Conseil économique et social et ses organes subsidiaires, en particulier les organismes,

fonds et programmes qui, ne l'oublions pas, mènent à bien sur le terrain les activités opérationnelles de développement.

Les formations par pays continuent d'occuper une place de choix parmi les activités de la Commission. À cet égard, l'efficacité de leurs travaux est essentielle à la réalisation des objectifs et des buts que la Commission de consolidation de la paix s'est fixés. Il faut également rappeler l'importance d'un renforcement de la coordination et de la collaboration entre les divers acteurs nationaux et internationaux, sur le terrain tout comme au niveau du Siège, afin que la synergie obtenue puisse contribuer efficacement aux efforts déployés par les gouvernements en matière de consolidation de la paix au lieu d'entraver le processus.

Par ailleurs, ma délégation estime que le moment est venu de poursuivre notre réflexion sur la nature, la portée et le calendrier d'une stratégie intégrée de consolidation de la paix. Même si cette stratégie est mentionnée dans les résolutions portant création de la Commission, la pratique tend à démontrer qu'il faudra faire preuve d'une certaine souplesse au moment de son élaboration et de sa mise en œuvre afin d'éviter que cette stratégie ne constitue un obstacle à la consolidation de la paix. Par ailleurs, il importe que la Commission examine de près les éléments et les conditions à respecter pour la mise en place d'une stratégie de sortie. Les travaux de la Commission de consolidation de la paix dans un pays donné ne peuvent pas se prolonger indéfiniment. L'expérience réussie de mon pays, El Salvador, en est la preuve.

Le Conseil de sécurité a certainement un rôle important à jouer à l'appui des travaux de la Commission de consolidation de la paix. C'est pour cette raison qu'il nous semble utile de renforcer les voies de communication et les échanges de vues entre cet organe et les formations par pays et, dans une perspective plus large, avec le Comité d'organisation de la Commission.

El Salvador estime qu'au niveau du Conseil de sécurité, et en coordination avec l'Assemblée générale, peut être proposée une conception véritablement stratégique, plus élaborée, des questions traitées par la Commission de consolidation de la paix. On peut aussi y approfondir les liens existants entre les opérations de maintien de la paix et les opérations de consolidation de la paix, qui devraient à leur tour donner lieu à une plus grande collaboration entre le Département des opérations de maintien de la paix et le Bureau d'appui

à la consolidation de la paix, de façon à ce que cette conception soit intégrée par les différents intervenants, tout comme la séquence des activités et, évidemment, les ressources. Il importe également d'améliorer la synergie et la cohérence entre les stratégies de la Commission et du Fonds pour la consolidation de la paix, et de redoubler parallèlement d'efforts pour intensifier la collaboration entre la Commission et les organisations régionales pertinentes.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer que le Gouvernement d'El Salvador est convaincu que la nouvelle architecture de consolidation de la paix est certainement un outil précieux pour la communauté internationale, dans la mesure où elle lui permettra de s'attaquer aux problèmes auxquels sont confrontés les pays sortant d'un conflit, ce qui est également dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales et des peuples qui, comme le nôtre, ont engagé un processus de consolidation de la paix à long terme.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Sri Lanka.

**M. Kohona** (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie la présidence japonaise d'avoir pris l'initiative d'organiser ce débat important et des plus opportuns sur la consolidation de la paix après les conflits. Je tiens également à souhaiter chaleureusement la bienvenue, au nom de ma délégation, au Ministre des affaires étrangères du Japon et aux autres ministres qui sont parmi nous aujourd'hui pour cette importante séance.

Sri Lanka s'associe pleinement à la déclaration faite par le représentant du Bangladesh au nom du Mouvement des pays non alignés.

L'Organisation des Nations Unies, comme nous le savons tous, a été créée dans l'espoir qu'elle contribuerait aux efforts collectifs faits pour préserver les générations futures du fléau de la guerre. Nous pouvons tous nous enorgueillir du fait qu'au cours des 65 années qui se sont écoulées depuis, le monde dans son ensemble n'a pas été en guerre. Cependant, au cours de la même période, les guerres civiles et les conflits entre États se sont généralisés. Toutefois, on ne peut cesser nos efforts collectifs visant à mettre fin à ces conflits et à prévenir qu'ils ne resurgissent dans le contexte d'après conflit.

La Commission de consolidation de la paix a été conçue en pleine connaissance des traits propres du succès des efforts de consolidation de la paix. Nous ne

devons par conséquent pas négliger les enseignements à tirer des stratégies locales que certains pays ont mis en œuvre pour instaurer et consolider la paix. Il existe de nombreux exemples où les stratégies élaborées sur la base de l'expérience nationale ont réussi beaucoup mieux que celles prescrites par des institutions académiques vénérées. Nous devons accepter le fait que les efforts de consolidation de la paix se ressemblent, et que c'est la nature et le contexte des conflits pris individuellement qui diffèrent. On ne saurait en aucune manière appliquer un principe unique à une situation spécifique d'un pays quelconque. Nous devons nous opposer à toute tendance d'imposer des solutions prédéfinies pour parvenir à la paix et la réconciliation, aussi attachés que nous y soyons.

Nous savons que la responsabilité incombe à la communauté internationale de veiller à ce que les situations d'après conflit ne retombent pas dans un conflit et d'encourager et de faciliter les efforts nationaux faits pour parvenir à une paix durable. Nous devons écouter les communautés et les gouvernements nationaux qui comprennent mieux quelles sont les priorités du pays et du peuple. La consolidation de la paix doit être carrément un processus de prise en main par la nation et la paix doit émaner de l'intérieur et non pas de l'extérieur. Notre propre expérience montre que certains, au sein de la communauté internationale, s'attendent à ce que des points de référence soient atteints en fonction de délais artificiels et estiment que la pression extérieure peut accélérer le processus, sans tenir compte de la complexité des sensibilités internes et des réalités du terrain. Très souvent, le progrès accompli n'est pas pris en compte quand il n'est pas conforme aux prescriptions externes, et on ne se concentre en permanence que sur ce qui reste à réaliser. Cette approche a souvent pour conséquence que les interférences extérieures sont rejetées et que les processus nationaux sont brouillés, affaiblissant de la sorte l'influence de la communauté internationale.

Dans de nombreuses situations, le temps peut guérir de nombreuses blessures, à condition qu'il soit accompagné des mesures nécessaires de renforcement de la confiance. Très souvent, on accorde beaucoup trop d'importance à la seule réconciliation politique, sans réaliser que l'autonomisation économique de la population doit bénéficier d'une égale priorité. La pauvreté, le chômage, l'inégalité des chances et le mécontentement qui s'ensuit mènent souvent à la radicalisation des communautés et mettent en place les bases d'un conflit armé. Tandis que ces problèmes

sociaux peuvent se manifester sous forme de conflits ethniques ou religieux, il est très possible que le principal grief soit le sentiment d'être marginalisé, surtout sur le plan économique.

La consolidation de la paix est une tâche multidimensionnelle qui requiert une approche globale. Les besoins urgents dans les sociétés au lendemain d'un conflit sont notamment la réhabilitation, la réinstallation, les services de base, la sûreté et la sécurité, la reconstruction des infrastructures de base, les perspectives économiques ouvertes par l'emploi et le recouvrement des moyens d'existence perdus. Si des perspectives économiques ne sont pas offertes, aucune facilitation politique ou mesure punitive n'apportera la paix. Une définition classique de la paix est la normalisation de la vie des citoyens. Aucune activité de consolidation de la paix ne peut réussir sans gagner les cœurs et les esprits. Le relèvement économique peut intervenir parallèlement au renforcement du processus démocratique, de l'état de droit et des droits de l'homme. La communauté internationale a un rôle important à jouer en aidant au relèvement économique dans les scénarios d'après conflit.

Les plaies qu'il faut panser et la réconciliation qu'il faut atteindre entre peuples dans les pays où les conflits ont pendant très longtemps divisé les communautés doivent bénéficier de toute notre attention. Ceux qui demandent justice sur les toits ou appellent à se venger des individus accusés de crimes viennent d'un milieu socioculturel qui considère la vengeance comme moyen de guérison. Dans notre partie du monde, une culture vieille de plusieurs millénaires commande que le vainqueur fasse preuve de clémence. La clémence, le pardon et le besoin d'assumer le passé, aussi amer aura-il été, sur une base moralement acceptable pour faire avancer la cause de la réconciliation et la stabilité à long terme sont essentiels à notre expérience culturelle. Comme Shakespeare l'a si bien dit de la clémence, elle est une qualité « doublement bénie. Elle bénit celui qui la donne et celui qui la reçoit ». Le pardon, plutôt que la punition et la vengeance, est la principale influence dans notre contexte. C'est pourquoi nous devons reconnaître les différentes approches suivies s'agissant d'aborder les différentes manières dont les conflits durent et peuvent être résolus, et convenir une fois de plus qu'il n'existe pas de formule universelle.

Notre propre expérience nous a montré qu'il faut laisser instaurer des processus démocratiques pour que le peuple puisse choisir ses dirigeants et pour permettre

à ceux qui ont vécu de longs conflits de se mettre en avant, de prendre l'initiative de reconstruire leurs communautés et de décider de leur avenir politique, plutôt que de leur imposer des solutions sur la base d'une évaluation subjective de leurs aspirations. Ceux qui ont vécu d'interminables conflits ont souvent des approches différentes de la manière dont ils souhaitent façonner leur avenir et, le plus souvent, les idées anciennes qui ont donné naissance aux conflits ne représentent plus une priorité pour ces communautés. C'est pourquoi les solutions politiques dans les sociétés d'après conflit ne devraient pas, selon notre expérience, précéder la mise en place de processus démocratiques et la tenue de consultations.

La consolidation de la paix après les conflits requiert également d'énormes ressources financières et, dans de nombreux pays sortant d'un conflit, l'un des principaux défis est de trouver les moyens financiers de consolider la paix. Très souvent, l'appui qu'apporte la communauté des donateurs est conditionné par l'acceptation de ses formules de consolidation de la paix. Nous estimons que le Fonds pour la consolidation de la paix pourrait être conduit à travers lequel les processus nationaux peuvent être appuyés en fonction de leur qualité.

Nous espérons que nos sincères points de vue sur les stratégies de consolidation de la paix après les conflits, basés sur notre propre expérience, peuvent contribuer au dialogue en cours sur les moyens les meilleurs de maintenir et de réaliser une paix durable. Sri Lanka appuie énergiquement l'examen complet de l'architecture de consolidation de la paix de l'ONU actuellement mené sous les auspices de l'Assemblée générale, et nous espérons que le présent débat contribuera à cet examen.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Ghana.

**M. Christian** (Ghana) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation du Ghana, j'aimerais féliciter le Japon de son accession à la présidence du Conseil pour le mois d'avril et d'avoir organisé le présent débat. Je félicite également le Gabon d'avoir présidé le Conseil en mars. Nous applaudissons à la déclaration faite ce matin par le Secrétaire général.

En avril 2005, quand les Gouvernements ghanéen et danois avaient conjointement organisé à Accra un atelier sur la consolidation de la paix pour mobiliser un soutien à la création de la Commission de consolidation de la paix, de nombreux participants ne

doutaient aucunement que la consolidation de la paix est antérieure à la Commission de consolidation de la paix. Pourtant, ils étaient tout à fait convaincus que la notion de consolidation de la paix – telle qu'exprimée de diverses manières dans les rapports du Secrétaire général intitulés « Agenda pour la paix » (S/24111) et « Dans une liberté plus grande » (A/59/2005) – devrait permettre aux Nations Unies d'apporter une valeur ajoutée en comblant un vide institutionnel et en faisant en sorte que les efforts de consolidation de la paix deviennent durables et efficaces. Lors de l'examen en cours, nous devons garder à l'esprit la valeur ajoutée que représente la Commission de consolidation de la paix.

L'objectif d'une paix durable n'est pas un événement, mais un processus requérant l'attention soutenue de la communauté internationale. Pour être viable, un processus de consolidation de la paix devrait avoir pour but d'approfondir la culture de paix, de démocratie et de respect de l'état de droit, de la justice, des droits de l'homme et de la légalité internationale.

La Commission de consolidation de la paix est un mécanisme de prévention des conflits dans la mesure où elle a pour mandat de mobiliser des ressources et de solliciter l'appui de la communauté internationale pour empêcher les pays sortant d'un conflit d'y retomber. Ainsi, au cours du processus d'examen en cours, nous devons accorder l'attention à la nécessité de renforcer le rôle de la Commission en tant que mécanisme d'alerte rapide, sur la base des enseignements tirés, non seulement dans l'intérêt des pays inscrits à son ordre du jour qui risquent de replonger dans de violents conflits, mais aussi pour les pays en situation de préconflit.

Il peut être d'autant plus aisé d'apprécier cette perspective si l'on considère que, dans certains cas, la communauté internationale n'est pas intervenue à temps dans des pays se relevant d'un conflit, alors qu'un danger se profilait à l'horizon, car la paix qui régnait dans ces pays était considérée comme un acquis. La Commission de consolidation de la paix doit pouvoir conseiller le Conseil de sécurité sur des situations inscrites à l'ordre du jour de ce dernier, en mettant à profit les enseignements tirés dans les cas où il existe des informations crédibles laissant entrevoir l'éventualité qu'un conflit violent éclate, tout en tenant dûment compte des sensibilités locales. Ce faisant, la Commission comblerait une lacune institutionnelle existant au sein de l'appareil de prévention des conflits

de l'ONU, d'une manière plus globale et plus holistique.

La Commission de consolidation de la paix doit s'intéresser tout autant, sinon plus, à la nécessité de mobiliser non seulement la communauté internationale mais aussi les acteurs nationaux en faveur d'une paix durable, car un pays ne saurait parvenir à la paix sans l'engagement actif de ses propres forces de rétablissement de la paix. Ainsi, bien que le Ghana ne soit pas un pays sortant de conflit, il est en train de mettre actuellement sur pied un cadre de consolidation de la paix, l'Architecture nationale pour la paix au Ghana, dont l'objectif politique général est de faciliter la création de mécanismes de coopération entre tous les acteurs compétents en matière de consolidation de la paix au Ghana en institutionnalisant, face à des conflits, des interventions visant à instaurer une réconciliation sociale, politique et religieuse et des dialogues transformateurs. L'Architecture nationale comprend également l'introduction de la culture de la paix dans les programmes scolaires du Ghana et le renforcement des capacités des institutions nationales et locales à répondre aux revendications dans un climat démocratique fondé sur l'état de droit et l'accès à la justice. Un élément clef de cette architecture est la promotion de médias libres et indépendants afin de créer un espace de débats publics sur des questions qui intéressent le pays d'une manière qui permette à toutes les voix de se faire entendre sans crainte.

L'Architecture nationale pour la paix au Ghana puise évidemment son inspiration dans la Constitution nationale, qui prévoit l'indépendance de l'appareil judiciaire, des médias indépendants exempts de tout contrôle gouvernemental, et une commission électorale indépendante, ainsi que les principes directeurs de la politique de l'État, qui exigent un développement national équitable, ainsi que la participation et la non-discrimination sociales.

L'éducation doit jouer un rôle clef dans presque toutes les dimensions nationales de la consolidation de la paix recensées dans le document de réflexion établi pour ce débat (S/2010/167), qu'il s'agisse de la réforme du secteur de la sécurité, de la réinsertion des soldats ou de la réduction de la pauvreté et du chômage, en évitant la discrimination à l'égard des femmes ou en veillant à l'équilibre entre les sexes. Par exemple, une société ne peut pas intégrer effectivement ses anciens enfants soldats ou les aider à obtenir des emplois décents si elle ne leur donne pas des manuels plutôt que des munitions. Le taux de chômage élevé

parmi les femmes et les filles peut être réduit s'il est mis fin à la discrimination dont les femmes souffrent dans beaucoup de sociétés pour ce qui est de l'accès à l'éducation et à la vie sociale. En considération de la valeur de l'éducation, la Constitution nationale du Ghana prévoit un enseignement de base gratuit, obligatoire et universel pour les filles tout autant que pour les garçons. À cette fin, le Ghana se félicite des efforts déployés par la Commission de consolidation de la paix et par le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour intégrer les femmes dans les opérations de consolidation de la paix.

Le Ghana salue également l'accent mis sur la prise en charge nationale. Pour garantir une paix durable dans les pays sortant d'un conflit, il faut que le principe du respect de la prise en main et de la souveraineté nationales intègre le principe de la solidarité. C'est pourquoi le Ghana exhortera la Commission de consolidation de la paix à continuer à étudier les stratégies appropriées visant à rallier la participation des organisations régionales et sous-régionales afin d'améliorer la coordination et la cohérence grâce à l'adoption d'une stratégie intégrée dans l'exécution de leurs mandats respectifs de consolidation de la paix, en collaboration avec la société civile et les bailleurs de fonds.

La promotion de la coordination et de la coopération entre les différentes parties soucieuses de prêter assistance aux pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix aidera à réduire au minimum ou à éviter les situations dans lesquelles les autorités nationales se voient obligées de choisir entre des priorités antagoniques qui pourraient être fixées par des intervenants qui se font concurrence. La course pour s'attribuer exclusivement un rôle décisif dans les activités de consolidation de la paix devient de ce fait l'ennemie de la coopération.

Le Ghana reconnaît les efforts déployés par les présidents successifs de la Commission et les présidents des formations pays pour ouvrir un dialogue avec l'Union africaine sur la consolidation de la paix. Il faut cependant faire davantage pour coordonner l'action entre l'ONU, l'Union africaine ou l'organisation régionale concernée, et les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission afin d'être plus effectivement unis dans l'action. La délégation ghanéenne est d'avis que, à cette fin, la tenue d'une session conjointe de la Commission et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine en vue d'examiner la stratégie de consolidation de la paix pour

les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission serait un pas dans la bonne direction.

S'agissant du renforcement des capacités, l'existence même de la Commission de consolidation de la paix ne devrait pas mener à l'hypothèse fallacieuse selon laquelle l'ONU dispose des instruments requis – qu'il s'agisse des ressources humaines et matérielles, de l'information ou d'autres outils – pour s'acquitter des tâches de consolidation de la paix, ou même pour aider les pays inscrits à son ordre du jour à améliorer leur capacité de consolidation de la paix après un conflit. Le test de toute capacité effective de consolidation de la paix devrait être de poser la question suivante, « la capacité de faire quoi? », et de mettre en place les mécanismes appropriés de suivi et d'évaluation afin d'assurer l'efficacité du renforcement des capacités pour la consolidation de la paix.

L'adoption du Cadre d'action de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement postconflit indique qu'il est nécessaire d'examiner le développement dans le contexte général de sa contribution à la consolidation de la paix, ce qui permettrait ainsi de ne plus se poser la question si fréquente de savoir si la Commission de consolidation de la paix a été conçue dans le souci de s'occuper de la question du développement. En outre, il ne faut pas considérer que la consolidation et le maintien sont mutuellement exclusifs. La question à poser est de savoir comment utiliser toute la gamme des outils et des ressources disponibles et légitimes pour empêcher un pays se relevant d'un conflit de replonger dans de violentes hostilités et pour veiller à ce qu'il soit en mesure de réaliser une paix durable, notamment en traitant des causes profondes du conflit.

Nous espérons que la déclaration du Ghana contribuera à la recherche de moyens permettant de faire avancer la réalisation des objectifs de l'ONU en matière de consolidation de la paix.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Rwanda.

**M. Gasana** (Rwanda) (*parle en anglais*) : Je tiens d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. Qu'il me soit permis de m'associer à tous ceux qui ont félicité votre délégation pour l'organisation de ce débat, et de la remercier d'avoir distribué le document de réflexion instructif (S/2010/167) qui facilite le présent débat. Nous

sommes reconnaissants de l'occasion qui nous est donnée de participer à ce débat et nous nous en félicitons. Nous remercions également le Secrétaire général et tous ceux qui ont fait des recommandations qui, à notre avis, amélioreront considérablement notre examen de la question.

Nombre des efforts de reconstruction entrepris après un conflit suivent la même voie : ils mettent en place un semblant d'administration opérationnelle, assurent la sécurité et la reprise économique en vue de créer la prospérité, et donnent aux citoyens les moyens de s'approprier la gouvernance démocratique. Mais en dépit de ces similarités, nous ne devons pas oublier que chaque situation est unique et a son propre contexte historique. Qu'il me soit donc permis de faire les observations suivantes pour contribuer à ce débat.

Pour consolider effectivement la paix dans les pays sortant d'un conflit, il faut mettre l'accent sur la prise en main nationale du processus. Les besoins qui existent après un conflit sont évidents, et la consolidation de la paix joue un rôle non négligeable pour réduire ces besoins et y remédier. Ainsi, la consolidation de la paix doit bénéficier d'un appui adéquat sous forme de ressources humaines et financières.

La création d'une architecture efficiente et efficace de consolidation de la paix est cruciale pour l'exécution et l'opérationnalisation des mandats de consolidation de la paix. Il est également important de disposer d'un mécanisme de responsabilisation mutuelle qui permette un suivi des engagements de tous les acteurs.

La gestion des situations d'après conflit doit éviter de laisser un vide qui pourrait conduire à la reprise de la violence. Pour que la consolidation de la paix puisse assurer la jonction, il faut une coordination efficace entre l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social. Le processus de consolidation de la paix doit prévoir une stratégie de sortie et éviter une dépendance continue.

Nous trouvons encourageante l'impulsion donnée par l'Allemagne à la tête de la Commission de consolidation de la paix, et en particulier, sa démarche ciblée face à ces questions, qui, à notre avis, est de nature à rendre la Commission de consolidation de la paix plus efficace.

Pour terminer, s'il y a un enseignement à tirer de l'expérience de la reconstruction du Rwanda, c'est

qu'il est nécessaire de comprendre les causes profondes d'un conflit et de s'y attaquer, sur la base des valeurs universelles, mais avec des solutions locales.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Tête António, Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

**M. António** : Étant donné l'heure avancée de nos débats, je préfère ne pas lire le texte que j'ai préparé et résumer mes idées. Monsieur le Président, je vous remercie d'abord d'avoir organisé cette séance. Nous avons écouté avec beaucoup d'intérêt ce matin les interventions du Secrétaire général, des Ministres des affaires étrangères de l'Afghanistan et de la Bosnie-Herzégovine, des Ministres de la Sierra Leone et du Timor-Leste, et bien sûr, du Ministre des affaires étrangères du Japon.

Nous saluons, surtout, cette initiative novatrice. Ce matin, nous avons eu l'occasion d'écouter non seulement les pays qui sont inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix, mais nous avons aussi été informés d'efforts intéressants pouvant servir de leçons, de la part de pays qui ne sont pas inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix. Je pense que ce sont là des expériences dont nous tiendrons compte pendant l'exercice d'examen.

En parlant de l'Union africaine, je vais me borner à réitérer ce qu'a dit le représentant du Ghana tout à l'heure. Comme on le sait, l'Union africaine a mis au point le Cadre d'action pour la reconstruction et le développement postconflit. Ce cadre politique a pour objectif de faire en sorte que le pays ne retombe pas dans un conflit, mais surtout, nous y avons introduit le volet développement. Nous avons eu l'occasion d'intervenir au Conseil en disant qu'il était souhaitable que la Commission de consolidation de la paix, que l'Organisation des Nations Unies, réfléchisse sur le volet développement quand nous traitons des questions de consolidation de la paix. Nous pensons que c'est là un vide que nous avons laissé et qu'il ne faut pas être effrayé d'aborder ce volet pendant notre évaluation de la Commission de consolidation de la paix.

Nous avons aussi introduit dans la démarche de l'Union africaine les causes profondes : nous pensons qu'il n'est pas possible de consolider la paix sans s'attaquer aux causes profondes. Je pense que c'est là

aussi une contribution qui peut servir dans la démarche de consolidation de la paix des Nations Unies.

Le Cadre politique de l'Union africaine se base sur certains principes. Ces principes sont, notamment, l'appropriation nationale, le leadership africain, la non-discrimination, et surtout, l'ouverture. Nous sommes bien sûr conscients que pour atteindre tous ces objectifs de consolidation de la paix, il faut des partenariats. Mais nous proposons un partenariat institutionnalisé entre les comités multidimensionnels du Cadre d'action de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement postconflit et la Commission de consolidation de la paix de l'ONU.

Des pas ont été déjà faits : l'Union africaine et la Commission de consolidation de la paix se sont déjà rencontrés; le Président de la Commission de consolidation de la paix a fait un déplacement à Addis-Abeba avec une délégation importante – je pense qu'il faudra voir comment nous pourrons traduire tout ce que nous nous sommes dit dans les faits; ensuite, il y a eu une rencontre entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, qui, comme on le sait, est un élément important de la structure de paix et de sécurité de l'Union africaine. Il est bien souhaitable que les rencontres entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies ne soient pas des rencontres pour la forme. Il faudra traduire certaines de ces rencontres dans des faits qui puissent réellement avoir un impact dans le cadre du partenariat que nous construisons avec les Nations Unies.

Je pense qu'il y a des leçons à apprendre déjà sur le terrain. Comme on le sait, l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sont actives au Darfour par le biais de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour et je pense que l'on est en train d'apprendre des leçons qui peuvent bien servir aussi dans l'exercice d'évaluation de la Commission de consolidation de la paix et dans l'approche que nous mettons au point au sein des Nations Unies.

Le représentant du Ghana a été très éloquent lorsqu'il a parlé de la dimension régionale : effectivement, il faut associer les régions à la consolidation de la paix. Le Ghana a proposé une conception beaucoup plus intégrée de la coopération entre le système des Nations Unies, l'Union africaine

et les organisations régionales; c'est une conception que nous appuyons pleinement.

En pratique, l'Union africaine s'active sur le terrain par le biais des bureaux régionaux et de ses envoyés spéciaux. Nous avons déployé des efforts dans certains pays qui sont inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix. Certaines situations sont préoccupantes, telles que celle de la Guinée-Bissau, sur laquelle le Conseil de paix et de sécurité a eu à se pencher il n'y a pas longtemps. Nous pensons que dans ce pays, tant qu'on n'aura pas fait la réforme du secteur de la défense et de la sécurité, les résultats escomptés se feront encore attendre. Dans ce cas, il faut encourager les efforts de la région – de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et de l'Union africaine. Il faut aussi encourager la coopération bilatérale. Je pense que certains pays sont intéressés par une aide à la Guinée-Bissau, même sur le continent africain. Il est donc pertinent et important que cette coopération bilatérale soit également encouragée.

Il y a des aspects qui sautent aux yeux, dans les pays où la Commission de consolidation de la paix est impliquée – nous pensons, notamment, à l'emploi des jeunes. Beaucoup de délégations qui sont intervenues plusieurs fois ici au Conseil de sécurité tout comme à la Commission de consolidation de la paix se sont penchées sur l'emploi des jeunes. Tant qu'on n'aura pas construit un avenir pour la jeunesse, il n'y aura pas de consolidation de la paix. Ce sont les jeunes qui sont l'avenir. Si la jeunesse n'est pas encadrée, si elle n'a pas d'avenir, parler de consolidation de la paix n'aura que très peu de sens.

Dernièrement, nous sommes revenus plusieurs fois devant le Conseil de sécurité pour parler de différents aspects ayant trait à la consolidation de la paix. Nous avons parlé de stratégies de sortie, nous avons parlé de consolidation de la paix après un conflit, et aujourd'hui, nous débattons de ces sujets. Il faudra peut-être réfléchir à la manière dont nous allons traduire les résultats de tous ces débats dans les faits, et à l'impact qu'ils auront sur le travail de la Commission de consolidation de la paix que nous sommes en train d'examiner.

Nous avons aussi écouté avec beaucoup d'intérêt la déclaration du Secrétaire général ce matin, qui a proposé notamment la création d'un groupe de consultation dirigé par M. Guéhenno, dont nous connaissons tous l'expérience. Il est aussi souhaitable

que ce groupe de consultation travaille en coordination étroite avec la Commission de consolidation de la paix et tous les partenaires.

Surtout, nous insistons sur le fait qu'il faut écouter ceux qui, jour après jour, sont en contact avec la consolidation de la paix, c'est-à-dire la population. Dans ce sens, nous saluons l'initiative des facilitateurs du processus d'examen de la Commission de consolidation de la paix de passer par Addis-Abeba pour parler avec la Commission de l'Union africaine.

Nous savons aussi que l'Afrique du Sud – que la délégation sud-africaine me corrige si je fais erreur – pense organiser un séminaire avec des organisations non gouvernementales et avec les populations qui, sur le terrain, subissent jour après jour les souffrances et savent ce que c'est que d'avoir la paix ou pas. Je pense que c'est à ce genre de forums qu'il faut aussi prêter notre oreille pour pouvoir avancer de façon beaucoup plus effective dans l'exercice de la consolidation de la paix.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Thaïlande.

**M. Srivali** (Thaïlande) (*parle en anglais*) : La Thaïlande tient à remercier le Japon d'avoir organisé ce débat opportun sur la consolidation de la paix après les conflits, et d'avoir préparé un document de réflexion excellent et fort complet (S/2010/167). La Thaïlande souscrit à la déclaration que fera le représentant du Bangladesh au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous voudrions souligner trois aspects de la consolidation de la paix que nous considérons comme essentiels à son succès. Le premier est la nécessité de promouvoir la prise en charge nationale, que de nombreuses délégations ont déjà mentionnée. La prise en charge nationale doit s'accompagner du renforcement des capacités nationales. La notion indispensable à cette idée est celle d'édification de la nation – un processus par lequel tous les acteurs et leurs intérêts sont réunis autour d'un ensemble de normes, de valeurs et d'objectifs communs. Dans les sociétés qui se relèvent d'un conflit, cela signifie qu'il faudra créer des institutions de gouvernance et des mécanismes opérationnels qui non seulement soient conformes aux normes internationales mais traduisent aussi les conditions et les besoins locaux.

Susciter un sentiment de prise en charge nationale va donc au-delà du simple transfert des pouvoirs

administratifs aux autorités locales. Cela suppose également un constant rééquilibrage et un dialogue permanent entre le gouvernement national et les administrés, notamment la société civile et les minorités. Cela peut aussi nécessiter de maintenir la consultation et la coordination avec la communauté internationale, du moins pendant les premières phases.

Le deuxième aspect est la participation des femmes et des jeunes. Puisque ce sont principalement les hommes qui prennent part aux conflits, il est important d'insister sur le rôle des femmes pour contribuer à stabiliser la situation au lendemain d'un conflit. Dans le même temps, les jeunes sans emploi et ayant un faible niveau d'éducation constituent un facteur de risque potentiel dont il faut s'occuper pour empêcher la société de retomber dans un conflit. L'autonomisation économique des femmes et des jeunes pourrait permettre d'atténuer les causes sous-jacentes potentielles des conflits et favoriser une plus grande prise en main du processus de consolidation de la paix. Des programmes dans des domaines comme l'enseignement général, l'alphabétisation et la formation professionnelle doivent donc constituer des priorités essentielles pour garantir la viabilité de la paix.

Le troisième aspect que ma délégation voudrait souligner est que le passage du maintien de la paix à la consolidation de la paix et au développement durable doit se faire sans heurts. Il peut être difficile de déterminer précisément quand prend fin le maintien de la paix et quand débute la consolidation de la paix. Il y a inévitablement une période de chevauchement pendant laquelle la coordination entre toutes les parties concernées est essentielle pour assurer la cohérence du processus. Nous encourageons par conséquent une coopération et des consultations étroites entre la Commission de consolidation de la paix et les autres organes de l'ONU, en particulier le Conseil économique et social, ainsi que d'autres institutions spécialisées des Nations Unies telles que le Programme des Nations Unies pour le développement et l'UNICEF. La Commission de consolidation de la paix doit aussi s'inspirer des expériences et des meilleures pratiques au sein du système des Nations Unies pour améliorer ses activités de consolidation de la paix. En outre, une étroite coopération avec les institutions financières internationales et les fondations privées pourrait contribuer à combler les déficits de financement et répondre aux besoins urgents, à améliorer l'efficacité du financement, à éviter les doubles emplois et à

garantir la cohérence des activités de consolidation de la paix.

La consolidation de la paix est une tâche extrêmement complexe et multiforme. En tant que membre du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix, la Thaïlande s'engage à continuer de travailler étroitement avec ses partenaires pour améliorer et renforcer davantage la Commission. Nous espérons que l'examen de 2010 de la Commission de consolidation de la paix aboutira à une stratégie plus efficace, plus souple et mieux adaptée pour relever les défis de la consolidation de la paix dans les situations d'après conflit à travers le monde.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Botswana.

**M. Ntwaagae** (Botswana) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, le Botswana se félicite de vous voir présider les travaux du Conseil aujourd'hui. Nous ne doutons pas que, sous votre direction, le Conseil dépassera toutes les attentes dans la conduite de ses travaux.

Ma délégation voudrait s'associer à la déclaration que fera le représentant du Bangladesh au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Botswana attache une grande importance à la promotion de la consolidation de la paix après les conflits. À cet égard, nous saluons votre initiative, Monsieur le Président, d'organiser un débat public du Conseil de sécurité sur ce sujet. Je tiens également à vous féliciter d'avoir invité les éminentes personnalités qui sont présentes ici et qui nous ont accompagnés une bonne partie de la matinée, toutes ayant une connaissance et une expérience sans égales au sujet du débat d'aujourd'hui.

Nous sommes également ravis et satisfaits de la présence du Secrétaire général ce matin, et des Ministres afghan, sierra-léonais et timorais. Elle témoigne de la grande importance du sujet dont nous débattons et de la nécessité d'une stratégie globale de consolidation de la paix pour prévenir la reprise des conflits. Je voudrais aussi saluer la présence du Président de la Commission de consolidation de la paix, le Représentant permanent de l'Allemagne, que je félicite pour l'efficacité avec laquelle il dirige cet organe.

Le Botswana reste convaincu qu'il faut garantir la coordination et la synergie des programmes et activités des diverses entités de l'ONU – comme le Conseil de

sécurité, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social – dans le vaste domaine que forment la consolidation de la paix et la gestion des conflits. Le présent débat public est un exemple parfait d'une telle coordination et collaboration.

Nous sommes tous d'accord sur le fait que la paix, la sécurité et la stabilité sont des conditions indispensables à la réalisation du développement durable. Les causes de conflit, notamment en Afrique, sont entre autres l'absence de tolérance politique, de démocratie, de bonne gouvernance et d'état de droit, et la distribution inégale au sein des pays des revenus tirés des ressources naturelles. Le Botswana voudrait donc insister sur la nécessité d'appuyer le processus de démocratisation et le développement institutionnel en tant que mesures essentielles pour prévenir les conflits et jeter les bases du développement socioéconomique durable.

Afin de laisser une empreinte positive là où sont menées des activités de consolidation de la paix, nous devons garantir une coordination efficace entre l'ONU, les gouvernements d'accueil, les donateurs bilatéraux et la société civile, pour faire en sorte que toute l'aide internationale fournie de manière bienveillante favorise la prise en charge nationale et respecte des procédures strictes pour réduire au minimum le risque d'encourager involontairement le conflit. Le Botswana estime également qu'il est vital pour le relèvement après les conflits d'investir dans la reconstruction et la réhabilitation des infrastructures physiques et dans les programmes socioéconomiques.

Trouver des réponses aux besoins et aux problèmes de groupes aussi vulnérables que les jeunes, les enfants, les femmes, les handicapés et les blessés, doit faire partie intégrante d'une consolidation de la paix efficace. Cela est d'autant plus important que ces groupes de victimes ne participent généralement que peu ou pas du tout aux actes de provocation, à la planification et aux affrontements liés aux conflits violents, mais souffrent le plus de leurs conséquences. Les initiatives de consolidation de la paix devraient par conséquent être accompagnées d'activités de secours et de la mise en place d'infrastructures telles que des écoles, des systèmes d'assainissement de l'eau, des centres de soins de santé primaires et services connexes et de la redynamisation des secteurs clefs de l'économie.

Le Botswana estime que la consolidation de la paix après les conflits peut être menée à bien si la

priorité est accordée à la prise en main, par le pays concerné, non seulement des activités de reconstruction proprement dites, mais également de la définition des priorités du développement bénéficiant de l'assistance internationale.

Nous nous réjouissons, Monsieur le Président, que vous ayez organisé ce débat public au moment où nous préparons l'examen de la Commission de consolidation de la paix prévu cette année. Il est essentiel que les idées qui se dégagent de ce débat puissent nourrir le processus d'examen. À cet égard, le Botswana appuie le projet de déclaration présidentielle qui sera adopté au terme de ce débat public.

Pour terminer, ma délégation tient à réitérer l'attachement du Botswana à l'instauration de la paix et de la sécurité dans le monde, condition préalable au développement, à une existence humaine digne, à une gouvernance efficace et à la quête de la prospérité. Nous ne saurions assez insister sur la nécessité de coopérer aux niveaux régional, bilatéral et international afin d'assurer la paix, la stabilité et le développement sur le long terme par des processus acceptés de tous aux niveaux stratégique, opérationnel et institutionnel.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Uruguay.

**M. Álvarez** (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je me permets de féliciter la délégation japonaise d'avoir organisé ce débat public, dont l'importance intrinsèque a été soulignée par la présence parmi nous ce matin de hauts responsables. Qui mieux que les représentants de pays ayant eux-mêmes connu une phase de transition décisive et obtenu de bons résultats peut nous démontrer – par leur expérience, leurs erreurs et leurs succès – que chaque situation est différente et nous rappeler que nous ne pouvons pas appliquer efficacement une même stratégie à des situations différentes?

La consolidation de la paix est un processus à long et moyen terme, qui implique un très grand nombre de tâches et d'acteurs requérant coordination et cohérence. L'Organisation des Nations Unies n'est certainement pas le seul acteur engagé dans ces efforts. Dans de nombreux cas, elle n'est pas la partie la plus compétente – pour le moins en ce qui concerne les contributions financières, un élément essentiel de cette phase décisive. Néanmoins, en raison de sa légitimité unique découlant de sa représentativité universelle, on s'attend à ce que l'Organisation joue un rôle central

dans la mobilisation et la coordination de l'appui apporté aux pays sortant d'un conflit.

Cependant, étant donné que la consolidation de la paix englobe un large éventail de questions thématiques et compte tenu de la structure même de l'Organisation, au moment de donner corps à ce concept, des difficultés importantes apparaissent au sein du système des Nations Unies, aux niveaux de la direction, de la coordination et de la définition des responsabilités, qu'il faut résoudre. La création d'un organe spécialement chargé de traiter cette question aurait dû permettre de régler en grande partie ce problème. Mais en dépit de la contribution importante que la Commission de consolidation de la paix a apportée depuis sa création, en particulier dans les pays inscrits à son ordre du jour, sa place au sein de l'Organisation et les services d'appui mis à sa disposition sont insuffisants pour exploiter au mieux son potentiel.

À cet égard, bien que la nécessité de renforcer la Commission semble être admise, nous avons également l'impression que, dans le cadre du processus d'examen difficile actuellement en cours, il existe des points de vue très différents sur son rôle et sa structure. C'est pourquoi nous devrions nous concentrer sur des changements opportuns et viables qui renforcent la Commission et, surtout, pourraient permettre d'accroître sa valeur ajoutée sur le terrain. Nous avons confiance dans la capacité de direction du Président du Comité d'organisation ainsi que dans le travail des facilitateurs pour mener à bien l'actuel processus d'examen.

Lié à sa légitimité, l'ONU dispose d'un avantage comparatif s'agissant d'aider les pays touchés à élaborer des stratégies globales et intégrées de consolidation de la paix, indispensables pour garantir une paix et un développement durables. À cet égard, la paix peut difficilement s'inscrire dans la durée dans les pays sortant d'un conflit armé si les causes de ces conflits ne sont pas traitées.

La réforme du secteur de la sécurité constitue un autre domaine thématique extrêmement important dans lequel l'ONU peut apporter une valeur ajoutée significative. Dans ce domaine comme dans d'autres, il est essentiel de disposer de ressources financières et humaines considérables et pouvant être adaptées à la situation. À cet égard, nous devons tenir compte principalement de l'avantage comparatif qu'offrent les experts civils des pays en développement. Pour cela, il

faudra davantage recourir aux mécanismes de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire. Nous devons également tirer le meilleur parti de la présence des Casques bleus pour mener des activités de consolidation de la paix.

Il ne peut y avoir de développement sans sécurité. C'est un fait indiscutable. Néanmoins, la sécurité seule ne suffit pas à consolider la stabilité et la paix sur le long terme. Toute stratégie de consolidation de la paix doit par conséquent intégrer des éléments servant à promouvoir le développement social et économique.

Bien que nous ayons tendance à envisager les stratégies comme étant à moyen et à long terme, nous devons absolument garder à l'esprit les mesures d'urgence et à court terme au lendemain d'un conflit afin d'obtenir des résultats concrets – tel le rétablissement des services essentiels – dès le début des processus de paix. Ainsi, les parties pourront non seulement bénéficier des dividendes immédiats de la paix, mais se rendront également compte de l'utilité d'un tel processus. Cela permettrait aussi d'instaurer la confiance entre les parties concernées.

Pour terminer, s'agissant des principes directeurs des efforts de consolidation de la paix, je voudrais souligner qu'il semble presque impossible de parvenir à un large consensus dans l'élaboration d'une stratégie nationale acceptée de tous dans des sociétés divisées sur les plans politique et ethnique et qui s'entredéchiraient encore récemment. Le principe de la prise en main nationale peut également apparaître comme un concept vide de sens dans des pays dévastés dont les capacités institutionnelles sont réduites. Cela demeure néanmoins la meilleure voie à suivre, non seulement parce que c'est politiquement la plus indiquée, mais aussi parce que cela évite de semer les germes de la discorde et d'une reprise du conflit et permet de promouvoir une paix durable.

Par conséquent, indépendamment du caractère spécifique de chaque situation, quand la communauté internationale identifie, dans un pays sortant d'un conflit, une équipe dirigeante tenant un discours clair, conciliant et capable d'assurer une stabilité politique et la réconciliation nationale, elle doit saisir cette occasion de soutenir de manière résolue et durable ses efforts visant à consolider la paix et à promouvoir le développement économique et social. Les exemples que nous avons entendus aujourd'hui vont dans ce sens. En contrepartie, toutes les parties doivent adhérer

à un mécanisme de responsabilisation transparent et réciproque.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

**M. Momem** (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Ma délégation félicite la présidence japonaise d'avoir organisé ce débat opportun sur la consolidation de la paix après les conflits. Je remercie le Secrétaire général des observations qu'il a formulées plus tôt aujourd'hui. Je remercie également les Ministres du Japon, de l'Afghanistan, de la Sierra Leone, du Timor-Leste et de la Bosnie-Herzégovine qui ont participé au débat d'aujourd'hui.

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés.

L'Assemblée générale, composée de représentants de tous les États Membres, est le principal organe délibérant de l'Organisation des Nations Unies et a la responsabilité de traiter de questions cruciales relatives à la paix et à la sécurité, entre autres questions d'importance. Le Mouvement des pays non alignés réaffirme donc l'importance fondamentale de l'Assemblée générale, tout en reconnaissant les pouvoirs et les responsabilités des autres organes dans l'exécution de leurs obligations respectives.

Le présent débat a lieu avec en toile de fond l'examen approfondi du dispositif de consolidation de la paix de l'ONU mené sous les auspices de l'Assemblée générale, comme le prévoit la résolution 60/180. Le Mouvement tient à s'assurer que le débat au sein du Conseil vise à intensifier les efforts déployés actuellement pour que ce processus soit couronné de succès.

Le Mouvement des pays non alignés estime que le potentiel de la Commission de consolidation de la paix en tant qu'organe consultatif est largement sous-exploité. Nous devrions chercher à déterminer comment la Commission peut tirer parti de sa composition actuelle, conformément au paragraphe 4 de la résolution 60/180, pour utiliser les connaissances et les avantages comparatifs offerts par la diversité de membres du Comité d'organisation, en particulier la représentation des organes créés par la Charte des Nations Unies.

Le Mouvement des pays non alignés accorde beaucoup d'importance à la Commission de consolidation de la paix, notamment au rôle qu'elle

joue à l'appui d'une prise en main par les pays eux-mêmes – et j'insiste sur ce point – de la planification des priorités et initiatives en matière de consolidation de la paix après le conflit. Il y a accord, et même un large consensus, au sein de la Commission pour dire que la reconstruction, le redressement économiques et la création d'emplois devraient être au premier plan de tous les efforts visant à soutenir la paix, lancer le développement et promouvoir la reprise économique dans la période qui suit un conflit.

Comme n'importe quel nouveau mécanisme inexpérimenté, la Commission de consolidation de la paix a eu du mal à s'acquitter du mandat qui lui a été confié. Malgré les nombreuses difficultés, la Commission a réalisé des progrès notables dans son action pour faire face aux problèmes des quatre pays inscrits à son ordre du jour. Je voudrais mettre l'accent sur les questions fondamentales suivantes qui, de l'avis de mon groupe, doivent être réglées pour que la Commission de consolidation de la paix contribue activement aux efforts de consolidation de la paix après les conflits.

Premièrement, l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social doivent utiliser l'examen de 2010 pour tirer pleinement parti des possibilités de la Commission de consolidation de la paix en tant qu'organe consultatif et faire en sorte qu'elle atteigne son objectif ultime, à savoir empêcher les pays de retomber dans le conflit.

Deuxièmement, le Mouvement des pays non alignés insiste sur la nécessité de définir clairement la façon dont la Commission pourra garantir le succès d'une stratégie de consolidation de la paix grâce à une meilleure coordination entre tous les acteurs – notamment les institutions financières internationales, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, le secteur privé et les organisations de la société civile qui travaillent sur le terrain – permettant de maximiser les synergies au sein du processus de consolidation de la paix. À cet égard, le Mouvement souligne qu'au moment d'élaborer des mandats de maintien de la paix, le Conseil doit définir clairement le rôle que devront jouer les opérations de maintien de la paix dans le processus de consolidation de la paix.

Troisièmement, le Mouvement des pays non alignés met fortement l'accent sur l'importance des partenariats et des premiers investissements pour le relèvement économique et le développement, dans le

cadre du processus de consolidation de la paix et du maintien de la paix. La communauté internationale doit veiller dès le départ à ce que des ressources soient déployées de manière cohérente et prévisible dans les pays se relevant d'un conflit. Le Mouvement souligne qu'il ne saurait y avoir de paix durable sans développement, ni de développement durable sans stabilité.

Quatrièmement, le Mouvement des pays non alignés réaffirme qu'il est de la plus haute importance d'intégrer une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes pour en faire un élément essentiel du processus de consolidation de la paix.

Cinquièmement, la Commission de consolidation de la paix doit continuer de coopérer avec les autorités nationales ou transitoires, en pleine conformité avec le principe d'appropriation nationale.

Enfin, la Commission de consolidation de la paix doit établir des contacts plus dynamiques avec le Secrétaire général afin de guider de manière efficace les efforts de consolidation de la paix de l'ONU. À cet égard, il est essentiel de renforcer les capacités du Bureau d'appui à la consolidation de la paix pour promouvoir une action plus intégrée et plus stratégique de l'ONU dans les pays qui se relèvent d'un conflit, tout en gardant à l'esprit la nécessité de mieux appuyer les activités de consolidation de la paix sur le terrain.

Pour ce qui est de l'avenir, le Mouvement des pays non alignés est convaincu que le débat qui aura lieu dans le cadre du processus d'examen contribuera sans aucun doute à renforcer la Commission de consolidation de la paix en se penchant sur les besoins fondamentaux de la consolidation de la paix. Le Mouvement des pays non alignés pense que le débat au sein de ce Conseil servira évidemment à accélérer la dynamique en faveur des prochains débats qui auront lieu à l'Assemblée générale dans le cadre de l'examen de 2010 de la Commission actuellement en cours.

Pour terminer, nous ne devons pas perdre de vue la nécessité urgente d'apporter un appui suffisant à la Commission de consolidation de la paix pour qu'elle puisse s'acquitter de son mandat. Faute de quoi, on sèmera le doute parmi ceux qui ont le plus besoin de notre attention, à savoir les populations victimes des conflits. Nous ne pouvons et ne saurions nous passer, sous le prétexte de l'ampleur et de la complexité des besoins en matière de consolidation de la paix, du rôle crucial que la Commission de consolidation de la paix peut jouer pour instaurer une paix sur le long terme et

réaliser un développement durable dans les pays sortant d'un conflit.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

**M. Aisi** (Papouasie-Nouvelle-Guinée) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, ainsi que la délégation du Japon d'avoir organisé cette importante séance du Conseil de sécurité. Je tiens également à saluer la déclaration que vient de faire notre collègue, l'Ambassadeur du Bangladesh.

La présente déclaration reflète dans une large mesure les expériences tragiques que vous avons endurées pendant le récent conflit de Bougainville. Mais surtout, dans le contexte du présent débat, le règlement du conflit de Bougainville sous les auspices de l'ONU, de ce Conseil et de nos partenaires régionaux illustre un certain nombre des questions clefs sur lesquelles nos discussions sont axées.

Nous sommes pleinement d'accord avec vous, Monsieur le Président, comme vous l'avez à juste titre noté dans votre document de réflexion, il faut une « stratégie globale de consolidation de la paix visant à prévenir la reprise des conflits » (S/2010/167, annexe) et il faut que le Conseil de sécurité « procède à un examen de ses orientations s'agissant de l'élaboration d'une stratégie efficace de consolidation de la paix » (ibid., par. 1).

Le 16 juin 2005, le Conseil a mis fin à son mandat de sept ans consistant à surveiller le règlement du sanglant conflit civil qui a fait rage pendant 10 ans sur l'île de Bougainville en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Fait malheureux, voire effroyable, on estime qu'au moins 10 000 à 15 000 personnes, dont des femmes, des enfants et des Papouans-Néo-Guinéens de tous horizons, ont perdu la vie à cause d'une tragédie nationale qui aurait pu être évitée.

Quelques mois avant la fin du mandat du Conseil, entre le 20 mai et le 9 juin 2005, les premières élections générales pour désigner le Président et les membres de la Chambre des représentants ont été menées à bien, débouchant sur la création du Gouvernement autonome de Bougainville. Cette élection historique a pu avoir lieu grâce à l'accord constitutionnel intervenu entre le Gouvernement papouan-néo-guinéen et les dirigeants de Bougainville, un processus qui a joué un rôle clef pour garantir

l'instauration d'une paix durable qui règne toujours aujourd'hui.

Dans ce contexte, l'amendement de notre constitution nationale démontre bien qu'en fin de compte tout processus de paix doit être conduit et mené par le pays concerné. Le fait que notre nation ait décidé d'amender sa constitution pour faciliter le processus de paix reste un facteur déterminant ayant permis au processus de paix de Bougainville de s'inscrire dans la durée. Il me plaît également d'annoncer que les deuxièmes élections générales ont lieu actuellement, les résultats définitifs devant être publiés en juin.

L'ONU, par le biais du Conseil de sécurité et de ses organismes, en particulier le Département des affaires politiques, le Programme des Nations Unies pour le développement et l'UNICEF, a joué un rôle clef dans le succès à long terme du processus de consolidation de la paix. Nos pays voisins dans la région du Pacifique – à savoir l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les Fidji, Tonga et le Japon, votre pays, Monsieur le Président – ont aussi participé à différents niveaux et de diverses manières aux côtés de nos organismes régionaux à ce processus, contribuant de la sorte à la réussite permanente du processus de consolidation de la paix. Cela souligne de manière forte le point de vue – et c'est notre point de vue – que tout processus de paix réussi doit toujours se prévaloir de cet énergique élément qu'est le partenariat.

De notre point de vue, en même temps que l'idée de partenariats, il faut appliquer plus strictement les dispositions de l'Article 52 de la Charte, dont le paragraphe 1 stipule que les

« accords ou organismes régionaux [...] touchant au maintien de la paix et de la sécurité internationales, se prêtent à une action de caractère régional, pourvu que ces accords ou ces organismes et leur activité soient compatibles avec les buts et les principes des Nations Unies ».

Le paragraphe 3 du même Article stipule également que le Conseil de sécurité devrait « encourag[e] le développement du règlement pacifique des différends [...] par le moyen de ces accords ou de ces organismes régionaux ». Nous relèverons bien évidemment que l'Article 52 n'altère pas les clauses des Articles 34 et 35 de la Charte.

Dans son document de réflexion, votre délégation a fait référence, Monsieur le Président, à la nécessité de garantir la stabilité sociale en même temps que la

stabilité politique est essentielle, importante et opportune. Il ne saurait y avoir de paix que si les gens sont en paix. Il est donc indispensable de renforcer les capacités civiles. Il faut ajouter à cela la nécessité d'autonomiser les femmes et, en particulier, les jeunes. S'agissant des jeunes, les questions de réintégration revêtent un caractère essentiel si l'on veut que la paix à long terme soit durable. On ne peut recueillir les dividendes de la paix que dans le cadre d'une action concertée de la part de toutes les parties concernées.

Pour terminer, je dirai que le conflit de Bougainville, son règlement et le processus de consolidation de la paix en cours ne revêtent pas une grande importance dans le contexte mondial. Toutefois, nous estimons que l'ONU et le Conseil de sécurité devraient, dans le cadre de l'examen de leur politique générale pour une stratégie efficace de consolidation de la paix, se pencher sur le processus de paix à Bougainville afin de comprendre une partie de la dynamique qui continue de contribuer au succès de ce processus.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arménie.

**M. Nazarian** (Arménie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat essentiel sur les questions liées à la consolidation de la paix. Nous aimerions également joindre notre voix à celles des orateurs précédents pour vous remercier, en votre qualité d'ancien Président de la Commission de consolidation de la paix, de votre implication active dans le traitement de ce sujet important. Nous apprécions hautement la présence parmi nous aujourd'hui du Ministre japonais des affaires étrangères et d'autres ministres. Nous appuyons énergiquement leurs déclarations.

L'Arménie s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne. Toutefois, nous tenons à faire quelques observations à titre national.

La fréquence à laquelle le Conseil de sécurité se penche sur la consolidation de la paix après les conflits montre bien l'importance que la communauté internationale attache à cette question en tant qu'elle représente un instrument de prévention contre la reprise des conflits par le biais de l'instauration d'une sécurité et d'une stabilité durables, préalables au maintien de la paix et du développement. C'est également une reconnaissance de la responsabilité qui incombe au Conseil de tenir les promesses faites, à savoir appuyer les pays qui se relèvent d'un conflit.

Nous partageons les vues exprimées par les membres du Conseil et par d'autres orateurs demandant à ce qu'une attention soit accordée plus systématiquement à la consolidation de la paix après les conflits, que les délibérations du Conseil de sécurité doivent, de notre point de vue, souvent refléter. Nous pensons également qu'une coopération accrue et le partage des rôles entre l'ONU, les institutions de Bretton Woods et les organisations régionales sont essentiels.

L'Arménie reste attachée aux initiatives de consolidation de la paix après les conflits et estime que le Conseil de sécurité devrait renforcer davantage la primauté du droit et faire avancer les initiatives de développement en appuyant les mécanismes de consolidation de la paix, tels que la Commission de consolidation de la paix, qui aident les pays sortant d'un conflit dans leur efforts de relèvement, de réintégration et de reconstruction visant à jeter les bases d'une paix et d'un développement durables. À cet égard, il importe que les programmes adoptés soient spécifiques à chaque pays, qu'ils se fondent sur les besoins et qu'ils visent des objectifs précis pour faire en sorte que les personnes touchées continuent de les appuyer et pour préserver leur succès.

Il convient de noter que la Commission de consolidation de la paix a assumé dans le cadre des activités de consolidation de la paix de l'ONU l'importante tâche de définir les stratégies après les conflits. Nous trouvons encourageant que les précédents rapports fassent état de résultats satisfaisants obtenus dans certains pays.

Depuis plus de deux décennies, il est impossible de conclure un accord pacifique, et encore moins de parvenir à un règlement, concernant les conflits dans la région du Caucase du Sud. Des guerres ont été livrées, des personnes déplacées, la loi et l'ordre bafoués et les économies brisées et paralysées. Pourtant, nous n'avons pas encore pleinement employé une ressource essentielle susceptible de nous rapprocher de la paix : le développement économique durable. Cela pourrait créer dans la région des possibilités de commerce, d'investissements et d'emplois et rendre possibles la collaboration et des solutions sur le front politique.

On peut remettre en cause la nécessité de se lancer dans une telle action au lendemain des conflits alors que des négociations entre parties sont en cours. Toutefois, l'expérience internationale nous apprend que la coopération économique et l'interaction peuvent

représenter une mesure de confiance inestimable aboutissant souvent à la cohésion politique. Des exemples peuvent être trouvés en Europe occidentale et en Europe orientale et, de plus en plus, en Asie.

En vue de parvenir à une plus grande cohérence dans la région et d'élargir la zone géographique de coopération, il faut dans le Caucase du Sud mettre en œuvre divers initiatives et programmes régionaux parrainés par des pays donateurs et des organisations bailleurs de fonds. En outre, les contributions des institutions financières internationales et du secteur privé devraient jouer un rôle décisif à cette fin.

La région attend désespérément que la communauté mondiale des investissements montre le chemin. La tâche suprême ici consiste à transformer cette vision en réalité fonctionnelle qui soulignerait l'avenir au lieu de s'appesantir sur un passé douloureux. Au lendemain du conflit qui a secoué la région, il se présente des possibilités d'apporter la sécurité de base, de fournir les dividendes de la paix, de bâtir la confiance dans le processus politique et de renforcer la prise en main nationale centrale des efforts de consolidation de la paix et de jeter les fondements d'un développement durable.

Pour mener à bien ce programme, il faut un minimum de volonté et de détermination politiques de la part des acteurs nationaux et régionaux comme conditions préalables à la consolidation de la paix. Une fois ces conditions politiques réunies, les capacités de l'ONU ou de toute autre organisation ou autre acteur intergouvernemental ou régional seront renforcées et appuyées. L'Arménie se félicite donc de l'initiative japonaise d'organiser cet important débat. Il s'agit d'une occasion de récapituler nos précédentes expériences acquises en matière de la consolidation de la paix après les conflits, de mener une réflexion sur elles et de faire ressortir les aspects prioritaires en vue d'actions pratiques collectives.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Népal.

**M. Acharya** (Népal) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce présent débat sur l'importante question de la consolidation de la paix après les conflits.

Ma délégation s'associe à la déclaration qui vient d'être faite par le représentant du Bangladesh au nom du Mouvement des pays non alignés.

Des efforts de consolidation de la paix après les conflits et leur architecture sont en cours à l'ONU. La consolidation de la paix est une stratégie multidimensionnelle visant à prévenir que les pays ravagés par la guerre ne replongent dans un cycle de conflits. Elle a l'important rôle qui consiste à intervenir dans les activités de sécurité et les activités normales de développement par la promotion d'un environnement favorable pour les mettre sur la voie d'une paix et d'une sécurité durables et de la transformation socioéconomique. Cela englobe tout naturellement les efforts diplomatiques et économiques et en matière de sécurité. Nous ne devons pas perdre de vue cette réalité fondamentale.

Il est incontestable que la sécurité et le développement se renforcent mutuellement. Un équilibre doit exister entre les deux pour qu'un pays s'achemine de manière efficace vers la phase d'après conflit. Pour que cela puisse se réaliser et persiste, nous devons encourager une approche cohérente dès le début en vue de garantir la prise en main de l'ensemble du processus par le pays, de renforcer les capacités, de traiter des défis immédiats à la sécurité et de promouvoir des activités de stabilisation par le biais de la prestation rapide des services et de l'intensification considérable de mesures de développement.

Nous sommes tous conscients de la fragilité de la situation transitionnelle. C'est pourquoi la restauration d'un minimum de sécurité devrait faire place simultanément à la promotion du processus politique, à la consolidation de la sécurité et à la promotion efficace d'activités économiques génératrices d'emplois afin d'instiller l'espoir dans l'esprit des gens. Nulle autre mesure ne peut dépasser l'effet positif d'une distribution rapide des dividendes de la paix au public qui consiste à générer l'espoir et la confiance en la reconstruction et le relèvement. Très souvent, la cause des conflits est liée à la misère. C'est pourquoi la mise en place d'activités de développement efficaces et à impact rapide, y compris dans un environnement minimal de sécurité, aurait un grand effet multiplicateur. C'est un créneau que la Commission de consolidation de la paix doit envisager pour son action.

La Commission a été conçue comme un organe consultatif intergouvernemental spécialisé et central dont le rôle est de mobiliser les ressources, de faire mieux connaître sur la scène internationale les pays inscrits à son ordre du jour et de coordonner les activités de consolidation de la paix menées sur le

terrain. Elle est désormais reconnue comme un instrument important de promotion de la paix et de la stabilité dans certains pays sortant d'un conflit. Mais elle doit encore renforcer ses activités sur le terrain afin d'avoir un véritable impact. Une meilleure coordination, une cohérence plus solide, et une collaboration renforcée sur le terrain comme aux niveaux régional et international, amélioreraient considérablement son efficacité.

La consolidation de la paix n'étant pas un processus linéaire, l'intégration et la coordination des activités de consolidation de la paix dès les premières phases des opérations de maintien de la paix permettent d'en renforcer grandement l'efficacité. De même, la mise à disposition de ressources substantielles pour la consolidation de la paix et l'acheminement rapide et efficace des ressources sur le terrain, ainsi que le renforcement continu du Bureau d'appui à la consolidation de la paix permettraient de mieux renforcer les efforts de consolidation de la paix. À cet égard, ma délégation a bon espoir que le processus d'examen de la Commission de consolidation de la paix en 2010 aboutira à des propositions concrètes en vue d'accroître son efficacité à l'avenir. En tant que membre du Comité d'organisation de la Commission, le Népal ne ménagera aucun effort en ce sens.

Bien que l'environnement dans lequel se déroulent les activités de consolidation de la paix varie d'un pays à l'autre, nous constatons que les démarches adoptées en matière de consolidation de la paix et leurs éléments constitutifs ont beaucoup d'aspects en commun. L'accumulation des composantes clefs d'une consolidation de la paix efficace nous aiderait à concentrer notre attention sur les éléments critiques du processus de paix.

Le moment est venu de renforcer nos efforts collectifs et nos cadres institutionnels afin de relever les défis que pose la consolidation de la paix en promouvant la sécurité et le relèvement, ainsi que l'utilisation substantielle des ressources et de notre capital politique. L'ONU doit nourrir les espoirs et les rêves de paix et de prospérité économique de millions d'êtres humains vivant dans des sociétés déchirées par la guerre. Comme cela a souvent été dit, si la communauté internationale, sous l'égide du système des Nations Unies, intervient rapidement, et d'une manière cohérente et efficace, il sera probablement plus facile de maintenir la paix et de poser les bases d'un développement durable. Et cela est tout aussi vrai

dans le cas de la consolidation de la paix que dans toute autre entreprise.

**Le Président** (*parle en anglais*) : À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité, rappelant les déclarations de son président (S/PRST/2010/2, S/PRST/2009/23 et S/PRST/2008/16), souligne l'importance cruciale que revêt la consolidation de la paix s'agissant de jeter les bases d'une paix et d'un développement durables au lendemain de tout conflit. Il souligne qu'il faut disposer de stratégies de consolidation de la paix efficaces pour assurer une paix et un développement durables.

Le Conseil considère que la consolidation de la paix durable doit être menée de façon intégrée, en renforçant la cohérence entre les activités relatives à la politique, à la sécurité, au développement, aux droits de l'homme et à l'état de droit. Il constate le rôle important que l'Organisation des Nations Unies peut jouer en apportant un appui aux autorités nationales en vue d'élaborer des stratégies de consolidation de la paix qui répondent aux besoins prioritaires de façon progressive et globale. Il encourage les partenaires internationaux à aligner leur appui sur ces stratégies aux niveaux international, régional, national et local.

Le Conseil réaffirme l'importance de l'appropriation nationale et du renforcement des capacités nationales et souligne que les stratégies de consolidation de la paix devraient être envisagées dans le contexte de chaque pays. À ce propos, il estime nécessaire que les autorités nationales assument dès que possible la responsabilité de reconstituer les institutions de l'État et les fonctions de gouvernement en vue de répondre à tous les besoins essentiels liés à la consolidation de la paix. Il souligne que l'appui à une gouvernance démocratique, transparente et responsable est essentiel pour instaurer une paix durable.

Le Conseil souligne qu'il importe de régler pacifiquement les différends politiques dans les États sortant d'un conflit et d'aborder les sources de conflit violent en tant qu'éléments essentiels pour l'instauration d'une paix durable. Il estime

important de faire progresser le processus de paix et la coexistence pacifique par la concertation entre toutes les parties, la réconciliation et la réinsertion. Il réaffirme qu'il faut absolument mettre fin à l'impunité pour que les sociétés se relevant d'un conflit tirent les leçons des exactions commises contre les civils touchés par les conflits armés et pour que de tels actes ne se reproduisent pas. Il souligne qu'il importe de tenir des élections libres, régulières et transparentes pour instaurer une paix durable.

Le Conseil constate que la réforme du secteur de la sécurité est essentielle pour le processus de consolidation de la paix et affirme que le pays doit s'approprier cette réforme. Pour que cette réforme soit effective, elle doit tendre à mettre en place un secteur de la sécurité qui soit professionnel, efficace et responsable, en particulier des capacités nationales militaires et de police sous la supervision civile d'un gouvernement démocratique. Il souligne qu'il importe, ce faisant, d'adopter une approche sectorielle qui renforce l'état de droit, notamment en établissant des systèmes judiciaire et pénitentiaire indépendants. Il prie le Secrétaire général, s'il y a lieu et s'il y est invité, de rendre compte dans ses rapports sur les différentes missions des progrès accomplis au niveau de l'appui apporté aux autorités nationales afin que les programmes de réforme du secteur de la sécurité menés sous contrôle national soient soutenus de manière coordonnée et globale.

Le Conseil estime indispensable de rechercher la stabilité politique et la sécurité, parallèlement au développement socioéconomique, en vue de consolider la paix. Il souligne qu'il est important de distribuer rapidement les premiers dividendes de la paix, notamment en assurant les services de base, afin de contribuer à susciter la confiance et l'engagement en faveur du processus de paix. Le Conseil estime que la réinsertion des réfugiés, des déplacés et des ex-combattants, assurée en coordination avec la réforme du secteur de la sécurité et le désarmement, la démobilisation et la réintégration, ne devrait pas être considérée isolément mais s'inscrire dans le contexte plus large de la recherche de la paix, de la stabilité et du développement, avec un accent spécial sur la relance des activités économiques. Il note à ce

propos que le taux de chômage élevé des jeunes peut faire sérieusement obstacle à la consolidation durable de la paix.

Tout en estimant crucial de développer la capacité de l'État, le Conseil souligne aussi qu'une attention accrue et des politiques cohérentes s'imposent pour relever les communautés touchées par le conflit et autonomiser les personnes touchées, en particulier les civils vulnérables, tels que les enfants, les personnes âgées, les réfugiés et les déplacés. Il note qu'il faut fournir une assistance aux victimes. Conformément à ses résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008), il souligne que les femmes et les jeunes peuvent jouer un rôle clef dans la reconstitution du tissu social et doivent être associés à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies de relèvement après les conflits pour que leurs perspectives et leurs besoins soient pris en compte.

Le Conseil note que le trafic de drogues, la criminalité organisée, le terrorisme, le trafic d'armes et la traite des personnes pourraient constituer des menaces transnationales ayant des incidences sur la consolidation de la paix dans les pays qui sortent d'un conflit et souligne qu'il importe de renforcer la coopération internationale et régionale sur la base d'une responsabilité commune et partagée pour y faire face de façon efficace.

Le Conseil réaffirme qu'il importe de soutenir le plus tôt possible la consolidation de la paix. Il constate le rôle fondamental que joue la Commission de consolidation de la paix dans la prise en compte des priorités liées à la consolidation de la paix, en particulier en mobilisant un appui et des ressources et en améliorant la planification et la coordination des activités de consolidation de la paix. Il estime également nécessaire d'accroître la coordination avec la Commission et attend avec intérêt les résultats de l'examen de 2010 des activités de la Commission et les recommandations sur les moyens de continuer à renforcer son rôle.

Le Conseil estime important de renforcer la coordination entre les donateurs bilatéraux et multilatéraux concernés en vue d'apporter en temps voulu un appui financier prévisible et

cohérent à la consolidation de la paix après les conflits.

Le Conseil souligne que les mécanismes de financement visant à répondre aux besoins immédiats après les conflits, en particulier le Fonds pour la consolidation de la paix, devraient jouer un rôle de catalyseur puis faire place dès que possible à un financement substantiel à plus long terme dans le cadre des efforts de relèvement et de reconstruction. Il préconise une synergie accrue entre le Fonds pour la consolidation de la paix et la Commission.

Le Conseil estime nécessaire d'élargir et d'étoffer la réserve d'experts civils, en particulier originaires de pays en développement et de sexe féminin, pour aider à développer les capacités nationales et il encourage les États Membres, l'Organisation des Nations Unies et les autres partenaires concernés à renforcer la coopération et la coordination visant à renforcer ces capacités. Il attend avec intérêt les recommandations issues de l'examen des capacités civiles figurant dans le rapport complémentaire au rapport du Secrétaire général sur la question (S/2009/304).

Le Conseil souligne qu'il faut que le système des Nations Unies renforce le partenariat stratégique avec les autres organisations internationales, régionales et sous-régionales ainsi qu'avec les institutions financières, en particulier en encourageant la cohérence et la coordination entre leurs plans et programmes. À ce propos, il attend avec intérêt que la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Banque mondiale continue d'être renforcée au siège comme sur le terrain et que le Secrétaire général lui donne dans le rapport complémentaire précité les précisions qu'il lui a demandées sur les mesures prises pour susciter une intervention plus rapide, prévisible et responsable dans les secteurs clefs de la consolidation de la paix. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2010/7.

Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 18 h 30.*